



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de Dato' Kamil (Fédération de Malaisie)</i>	605
<i>Discours de M. Slim (Tunisie)</i>	609
<i>Discours de U Thant (Birmanie)</i>	616
<i>Discours de Mme Meir (Israël).</i>	619
<i>Intervention du représentant du Ghana</i>	623
<i>Intervention du représentant du Guatemala</i>	624
<i>Intervention du représentant de la République arabe unie</i>	628

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Dato' KAMIL (Fédération de Malaisie) [traduit de l'anglais]: Je suis très heureux de présenter à M. Boland, au nom de ma délégation, nos sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quinzième session. Les nombreux orateurs qui m'ont précédé lui ont rendu de si éloquents hommages que je craindrais en cherchant à y ajouter de n'apporter que des redites. Je me contenterai donc de m'associer à eux très sincèrement. Il ne fait pas de doute que sa profonde connaissance et sa longue expérience des travaux de l'Organisation des Nations Unies lui permettront de s'acquitter des lourdes responsabilités de sa haute fonction de la manière la plus satisfaisante pour l'Assemblée. Je suis persuadé que sous sa direction éclairée l'Assemblée générale accomplira, à la session actuelle, un pas de plus dans l'effort collectif en vue de résoudre les multiples problèmes qui préoccupent le monde d'aujourd'hui.

2. La présente session de l'Assemblée n'est pas une session comme les autres. Rarement, et peut-être jamais, avons-nous dû faire face à des problèmes si nombreux, si importants et si lourds de conséquences. Lorsque ont pris fin les travaux de notre session de l'an dernier, nous sommes partis persuadés à l'avance que les mois à venir amèneraient une détente internationale considérable et prépareraient l'avènement d'une paix sûre et durable. Les événements de ces derniers mois n'ont pas répondu à nos espoirs. La réunion des chefs de gouvernement ^{1/}, si longuement et si minutieusement préparée, a été interrompue peu après avoir commencé. Les négociations sur le désarmement, que l'Assemblée avait approuvées sans réserve à sa quatorzième session, ont échoué dans le désaccord. Le processus de libération de l'Afrique, qui avait commencé sous de si heureux auspices avec l'indépendance du Cameroun

^{1/} Conférence "au sommet" ouverte à Paris le 17 mai 1960.

et d'autres pays, et que nous comptions voir se poursuivre sans heurts, a été terni de façon regrettable par les événements qui se sont déroulés dans la République du Congo (Léopoldville). Ce sont là des échecs que nous n'envisagions guère à notre dernière session. Ces échecs sont des faits, rendus plus graves encore par la reprise exacerbée de la guerre froide, avec tout son cortège de récriminations et de vitupérations. Les débats de l'Assemblée au cours des trois dernières semaines sont un témoignage éloquent de la gravité de la situation dans laquelle le monde se débat.

3. L'humanité tout entière a maintenant les yeux fixés sur nous et attend avec angoisse de la présente session qu'elle dissipe l'aigre atmosphère de la guerre froide et qu'elle ouvre la voie à une reprise des négociations, si déplorablement interrompues, vers une paix sûre et durable. Ne fût-ce que pour cette raison, ma délégation attache une grande importance à la présente session. Il est fort possible que l'avenir de l'humanité dépende du succès ou de l'échec de nos travaux. A cet égard, la remarque que le Président a faite dans son allocution [864^eme séance], lorsqu'il a déclaré que cette assemblée était l'"Assemblée de l'humanité", est particulièrement chargée de sens.

4. Malgré tous les sombres nuages qui s'amoncellent au-dessus de nous, il y a néanmoins un événement favorable à signaler dans cette assemblée. Si nous jetons un coup d'œil autour de nous, nous voyons non pas 82 Etats Membres, comme c'était le cas il y a un an seulement, mais bien 99. Ma délégation souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et exprime l'espoir que leur détermination, leur enthousiasme et leur foi dans les Nations Unies contribueront grandement au succès de la présente session et des sessions à venir, et, qui plus est, renforceront le prestige et l'autorité de l'Organisation.

5. Le fait que, dans bien des cas, l'un des premiers actes de ces nouveaux Etats est de demander leur admission à l'Organisation des Nations Unies atteste évidemment leur confiance en l'ONU. Les Membres plus anciens, les Membres plus récents comme mon propre pays, ainsi que les Membres tout nouveaux et les pays qui ne sont pas encore membres aspirent très certainement à renforcer l'Organisation, qui seule permet de discuter et de résoudre les graves problèmes du monde.

6. Malheureusement, l'augmentation du nombre des Etats Membres depuis la création de l'ONU en 1945 ne s'est pas accompagnée d'une augmentation parallèle dans certains organes principaux, notamment au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Ce problème devrait être examiné d'urgence, si l'on veut assurer une représentation équitable des intérêts de tous les Etats Membres et rendre plus efficace le fonctionnement de l'Organisation.

7. L'Organisation des Nations Unies a déjà montré au cours de ces derniers mois qu'elle était capable d'empêcher qu'une situation ne précipite, comme les événements ultérieurs le laissent prévoir, une crise internationale et ne crée le chaos au cœur de l'Afrique. La réponse de l'ONU à l'appel à l'aide du Congo (Léopoldville) pour maintenir sa souveraineté et son intégrité territoriale, l'aide même qu'elle a apportée jusqu'à présent resteront dans les annales de l'Organisation comme l'une des tâches les plus importantes et les plus dignes d'éloges qu'elle ait jamais entreprises. Bien que la situation actuelle au Congo soit encore loin d'être claire ou stable, le Commandement des Nations Unies a tout au moins su limiter la crise et éviter qu'elle ne tourne au chaos. En tant que pays qui a fourni des troupes à la Force des Nations Unies au Congo, mon gouvernement souscrit pleinement aux principes dont s'inspire l'opération des Nations Unies tels qu'ils sont énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité et dans la résolution [1474 (ES-IV)] adoptée par l'Assemblée générale à sa quatrième session extraordinaire d'urgence, à savoir sauvegarder et défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Congo et aider à créer les conditions permettant d'y rétablir le processus normal de gouvernement.

8. Mon gouvernement espère, dans l'intérêt du Congo et de l'Afrique comme dans l'intérêt de la paix mondiale, que les dispositions de ces résolutions seront strictement observées. La jeune République du Congo ne doit pas être exposée aux feux croisés de la politique des grandes puissances et aux bourrasques violentes de la guerre froide. C'est là une condition essentielle si l'on veut que la situation au Congo devienne normale et que l'Afrique tout entière connaisse un climat de calme et de stabilité; alors seulement les nombreuses nations nouvelles pourront acquiescer les forces suffisantes pour consolider et défendre leur indépendance nouvellement acquise.

9. Je ne puis abandonner la question du Congo sans rendre hommage, au nom de mon gouvernement, aux efforts inlassables et résolus du Secrétaire général, ainsi qu'à la patience dont il a fait preuve dans l'accomplissement du mandat que lui ont confié les Nations Unies. Ma délégation ne peut que manifester son profond regret de certaines accusations injustifiées dont le Secrétaire général a fait l'objet. Nous estimons que ces accusations non seulement sont inexactes et déforment les faits, mais qu'elles peuvent aussi entraver l'opération des Nations Unies au Congo et saper l'autorité et l'intégrité de l'Organisation elle-même, ce qui, à une époque aussi critique, est contraire aux intérêts des Nations Unies et de tous ceux, notamment les petits et les faibles, qui placent toute leur confiance dans l'Organisation.

10. Comme les sessions précédentes, la quinzième session de l'Assemblée générale donne à ma délégation l'occasion d'exprimer, par les mots et par les actes, sa foi immuable dans les Nations Unies et de proclamer à nouveau que le Gouvernement de la Fédération de Malaisie s'engage à soutenir l'action des Nations Unies et les nobles principes qui sont inscrits dans leur Charte et dans leur Déclaration universelle des droits de l'homme.

11. En tant que défenseur convaincu de ces principes, nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde préoccupation devant toute tentative de discrimination entre les peuples pour des raisons de couleur, de

race ou de croyance, où que ce soit dans le monde. La politique d'"apartheid" du Gouvernement de l'Union sud-africaine en est un exemple. Malgré toute une série de résolutions des Nations Unies, le Gouvernement de l'Union sud-africaine a jugé bon d'adopter pour des raisons de couleur des pratiques discriminatoires contre une partie de la population. Nous profitons de cette occasion pour déclarer que nous avons pour politique de ne pas nous immiscer dans les affaires intérieures d'autres pays, mais nous tenons également à déclarer que la politique d'"apartheid" pratiquée en Afrique du Sud est devenue un problème international. Le monde sait que la population de couleur de l'Afrique du Sud est opprimée par l'application inique de la politique d'"apartheid". Cette même politique fait obstacle aux relations internationales normales entre l'Afrique du Sud et le monde africano-asiatique de couleur. De plus, le maintien de cette politique, particulièrement au moment où l'Afrique reprend conscience d'elle-même, ne peut qu'entraîner une recrudescence de la tension internationale et constituer une menace potentielle pour la paix du monde.

12. Les dangers que recèle la discrimination pour des raisons de couleur ne sont que trop connus. Les massacres insensés de Sharpeville, au printemps de cette année, constituent un avertissement sérieux. Pour enrayer à temps les dangers résultant de la politique d'"apartheid" du Gouvernement de l'Union sud-africaine, notre Premier Ministre a soulevé cette question à la dernière Conférence des premiers ministres du Commonwealth qui s'est tenue à Londres^{2/}.

13. Il est profondément regrettable que le Gouvernement de l'Union sud-africaine, s'abritant derrière la doctrine de la compétence nationale, n'ait pas tenu compte des préoccupations éprouvées à ce sujet par le monde entier, et notamment par ses collègues du Commonwealth. Pour cette raison, et pour donner aux autorités responsables de l'Union une expression plus concrète de nos sentiments d'inquiétude devant la politique inhumaine et dangereuse de l'"apartheid", mon gouvernement a interdit l'importation de produits provenant de l'Union sud-africaine dans la Fédération de Malaisie à dater du 1er août 1960. Le Gouvernement de la Fédération entend maintenir cette attitude jusqu'au moment où le Gouvernement de l'Union sud-africaine aura suffisamment témoigné de son intention d'aborder le problème d'une façon conforme aux principes humanitaires énoncés dans la Charte des Nations Unies.

14. Si la politique d'"apartheid" pratiquée en Afrique du Sud est un symbole dégradant d'intolérance et de discrimination pour des raisons de couleur, nous continuons, plus près de nous, en Asie, d'être les témoins d'actes de répression contre les Tibétains, qui ne manifestent ni animosité ni mauvaises intentions à l'égard d'autrui, mais dont le seul crime est leur attachement à leur religion. Tout ce que le peuple tibétain demande, c'est de pouvoir vivre dans un pays qui est le sien par tradition et de pouvoir être libre d'y vivre selon ses principes religieux et en paix avec le reste du monde. Et pourtant, c'est ce même peuple religieux et épris de paix qui est devenu la victime infortunée de la répression communiste.

^{2/} Conférence réunie du 3 au 13 mai 1960.

15. Malgré la résolution [1353 (XIV)] adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale, il est déconcertant de noter que la répression impitoyable contre le peuple tibétain n'a pas diminué. Au contraire, le mépris systématique des droits fondamentaux de l'homme dont le peuple tibétain est victime, et les efforts déployés en vue de détruire son mode de vie traditionnel ainsi que son autonomie religieuse et culturelle se poursuivent avec une vigueur accrue. Ce viol honteux du Tibet, cette communisation forcée du peuple tibétain, cette violation flagrante des libertés fondamentales ne peuvent que causer une vive inquiétude parmi tous les peuples du monde épris de paix.

16. La situation au Tibet représente une des formes les plus éhontées de violation des droits fondamentaux de l'homme. L'Organisation a donc, à l'égard du peuple tibétain, une obligation tout aussi importante qu'à l'égard du reste du monde, et nous devons examiner à nouveau, comme nous l'avons fait l'année dernière, la question du Tibet. C'est pourquoi nous avons demandé, en association avec la Thaïlande, d'inscrire la question du Tibet à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale [Voir A/4444].

17. En tant que petite nation récemment émancipée du régime colonial, nous sommes inébranlablement opposés à toutes les formes de colonialisme et d'impérialisme. Nous sommes naturellement heureux de nous trouver aujourd'hui parmi tant de nouvelles nations qui se sont libérées du joug colonial. Mais les vieilles chaînes du colonialisme mourant assujettissent encore dans certaines parties du monde des millions d'êtres humains. Plusieurs autres millions d'hommes sont devenus les victimes d'une forme nouvelle et plus sinistre de domination, celle du communisme mondial. La Fédération de Malaisie a connu une longue période de domination coloniale, mais nous avons également lutté pendant plus de 10 ans contre la menace du communisme mondial. Conscients de cela, nous nous sommes entièrement consacrés à la cause de la libération nationale et de la liberté dans le monde entier.

18. Tout effort visant à perpétuer le colonialisme va à l'encontre des tendances actuelles ainsi que des buts et des principes des Nations Unies. Des vestiges du colonialisme persistent encore en Irian occidental et nous sommes convaincus que, tant que cette situation n'aura pas été rectifiée, des germes de discorde et de tension subsisteront. Nous ne devons pas leur permettre de donner naissance à une conflagration internationale. En conséquence, notre politique en ce qui concerne la question de l'Irian occidental favorise, comme nous l'avons maintes fois déclaré, un règlement amiable de cette question par toutes les parties intéressées.

19. De même, il existe en Algérie un mouvement nationaliste authentique dont nous devons prendre pleinement connaissance. Nous estimons que le principe fondamental d'autodétermination doit pouvoir être appliqué en Algérie si l'on veut arriver à une paix durable et à la compréhension entre les forces nationalistes algériennes et la puissance métropolitaine. Plus tôt cette nécessité aura été reconnue et plus tôt on pourra jeter des bases solides en vue des négociations entre les deux parties intéressées; ces négociations devraient être entreprises sur un pied d'égalité et dans l'unique intérêt d'une solution amiable et équitable d'un problème commun.

20. Nous regrettons donc particulièrement que les récents événements aient encore réduit toute chance de pourparlers. En attendant, la guerre insensée d'Algérie se poursuit implacablement. La situation dans ce pays continue d'être une source d'inquiétudes et de préoccupations. C'est pour cette raison que ma délégation figure parmi les auteurs de la demande d'inscription de la question algérienne à la présente session de l'Assemblée générale [A/4418 et Add.1]. Nous espérons que le débat permettra de trouver au problème algérien une solution fondée sur le droit légitime du peuple algérien à l'autodétermination.

21. J'aborde maintenant la question qui nous préoccupe tous au premier plan, celle du désarmement. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas retrouvé l'atmosphère qui régnait à la quatorzième session. L'an dernier, nous nous étions réunis dans l'espoir et l'optimisme. La présente session est assombrie par l'acrimonie de la guerre froide provoquée par l'échec des conversations de Genève sur le désarmement et par l'aggravation générale de la tension. Nous sommes profondément préoccupés de l'échec des conversations de Genève, mais nous le sommes davantage encore à l'idée que les reproches amers échangés à la présente session, et dictés peut-être uniquement par des considérations de propagande, risquent de diminuer encore les chances d'une reprise rapide des négociations.

22. La tribune de l'Assemblée doit servir à des discussions réfléchies traduisant le désir sincère de toutes les parties de trouver une base en vue de reprendre des négociations approfondies. Les millions d'êtres humains qui vivent dans les pays sous-développés aspirent à la paix et à la sécurité qui leur permettront de consacrer tout leur temps, toutes leurs ressources et toutes leurs énergies à leur développement social et économique. La guerre causerait leur ruine comme elle causerait celle de tous les autres, protagonistes ou spectateurs, vainqueurs ou vaincus. Je n'ai pas besoin de vous donner l'opinion d'un profane sur les horreurs d'un conflit nucléaire. Elles ne sont que trop connues.

23. Si je me permets d'exposer nos vues sur la question du désarmement, ce n'est pas que nous possédions la formule magique qui permettrait d'arriver au désarmement. C'est plutôt que le désarmement, bien qu'il incombe essentiellement aux grandes puissances qui possèdent les armes, est une question de paix ou de guerre, de vie ou d'anéantissement total; elle revêt donc une importance suprême pour l'humanité tout entière.

24. Peu de progrès ont été accomplis depuis qu'à sa dernière session l'Assemblée générale, en adoptant la résolution [1378 (XIV)] sur le désarmement, a exprimé ses vœux pour la réussite du Comité des dix puissances, alors nouvellement constitué et auquel étaient représentées les puissances de l'Est et de l'Ouest. La raison principale en est que l'Est et l'Ouest n'ont pu concilier leurs vues sur les questions fondamentales, notamment celle du mécanisme de contrôle et d'inspection. Le monde entier, et particulièrement un petit pays comme le nôtre, conservera toujours l'espoir qu'on puisse trouver une solution pacifique au problème du désarmement; pour notre part, nous sommes profondément convaincus que toutes les puissances nucléaires ont contracté à l'égard du monde et de l'humanité l'obligation

morale d'arriver rapidement à une entente sur un programme satisfaisant de réduction des armements. L'établissement à l'ère nucléaire d'un ordre mondial pacifique dépend nécessairement de l'initiative des puissances nucléaires.

25. Nous sommes convaincus qu'un programme pratique de réduction des armements est réalisable à condition de prévoir des mesures simultanées pour toutes les nations intéressées et de tenir compte de la sécurité de chacune d'entre elles. En bref, nous avons la ferme conviction que le désarmement devrait être le résultat plutôt que l'instrument d'un système efficace de sécurité, de coopération et de confiance internationale. C'est là, à nos yeux, la seule façon raisonnable d'arriver à une détente internationale et à un climat de paix et d'harmonie entre les nations.

26. Si l'Organisation des Nations Unies a pour responsabilité de faire tout ce qui est en son pouvoir dans le domaine du désarmement, donc de réduire les dangers d'anéantissement total, elle a également, sur un autre plan, la responsabilité d'aider au développement économique et social des Etats Membres, donc d'augmenter les chances de survie. Cette action intéresse particulièrement certains des pays moins favorisés où la recherche de la nourriture, d'un logement ou de vêtements représente souvent une véritable lutte pour la vie. Le problème qui se pose aux pays nouvellement indépendants est de donner à leur indépendance politique un contenu économique et social. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées qui lui sont reliées fournissent à cet égard des conseils précieux et une assistance considérable. Mais il est plus important encore de maintenir la paix et la stabilité, tant à l'intérieur de ces pays que dans le monde, si l'on veut assurer le progrès ininterrompu de leur développement social et économique.

27. La Fédération de Malaisie, qui a pu bénéficier jusqu'à présent de conditions de stabilité, peut se féliciter en outre de s'être libérée cette année d'une de ses charges les plus lourdes, en l'occurrence l'état d'urgence qui avait été déclaré en 1948 après un début d'insurrection communiste. Cette insurrection, dirigée par quelques renégats propageant une idéologie étrangère, a fait peser sur le pays pendant 12 ans un régime de terreur et de violence. Une grande quantité de nos ressources, qui auraient pu être consacrées au développement économique et social, ont dû être employées à l'effort de guerre. Grâce à la loyale coopération, à la patience et à la persévérance de toute notre population, de races et de croyances si diverses, grâce aussi à l'assistance de certaines nations sœurs du Commonwealth, auxquelles nous tenons à dire toute notre gratitude, l'insurrection a pu être étouffée et, le 31 juillet 1960, S. M. le yang di-Pertuan Agong a pu proclamer la fin de l'état d'urgence.

28. Dans un message adressé à son peuple, Sa Majesté a dit ce qui suit:

"La fin de l'état d'urgence et le retour à une situation normale dans le pays assureront la paix et la concorde de notre nation. Ainsi, tous les efforts de nos ministres et toute l'activité de notre gouvernement, ainsi que les revenus dont il dispose, peuvent maintenant être concentrés sur des projets de développement qui apporteront l'aisance et le bonheur à nos sujets."

29. Nous pouvons envisager maintenant des efforts plus intenses en vue d'assurer le développement social et économique de notre peuple. Parallèlement au développement industriel qui se poursuit dans le cadre de notre politique d'encouragement au capital local et étranger, le gouvernement met actuellement en œuvre un programme intensif de développement rural. C'est là l'objectif essentiel de notre tâche actuelle, et il reflète le désir du gouvernement d'élever le niveau de vie de la population rurale, qui représente la plus grande partie de la population et la force de la nation.

30. Bien entendu, nous ne sommes pas le seul pays ainsi engagé dans cette tâche de développement national. En Afrique, en Amérique latine, dans d'autres parties de l'Asie et parmi nos voisins de l'Asie du Sud-Est s'organise un effort national concerté en vue d'accomplir cette tâche. Chaque pays choisira naturellement la méthode qui convient le mieux à sa situation et à ses besoins particuliers. Il est inévitable que des différences se manifestent de pays à pays quant aux méthodes à employer pour atteindre ces objectifs économiques et sociaux. Quoi qu'il en soit, dans une région comme l'Asie du Sud-Est, où tous les pays se trouvent plus ou moins au même niveau de développement économique et social et où chacun d'entre eux poursuit individuellement son propre programme de développement national, il serait souhaitable, en vue d'atteindre les meilleurs résultats possibles, que s'établisse une certaine coopération économique, sociale et culturelle qui faciliterait l'échange constant d'idées, de techniques et de connaissances. Il s'agit là d'une forme de coopération régionale qui, nous en sommes sûrs, est réalisable malgré les différences qui peuvent exister dans les systèmes politiques et économiques respectifs des pays intéressés. Depuis longtemps déjà nous songeons sérieusement à mettre sur pied, en coopération avec certains de nos voisins de l'Asie du Sud-Est, un plan de coopération régionale de cette nature.

31. Je voudrais examiner maintenant un autre aspect de la coopération internationale qui revêt une importance capitale pour le bien-être économique des pays sous-développés. Comme la plupart des pays sous-développés, la Fédération de Malaisie dépend encore dans une large mesure, pour assurer sa subsistance, de recettes provenant de l'exportation de ses produits de base, en l'occurrence du caoutchouc et de l'étain. Comme nous dépendons en très grande partie de ces exportations pour financer un programme à long terme de développement économique, nous sommes profondément préoccupés des fluctuations des prix de ces produits. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il est hautement souhaitable de conclure des accords internationaux ayant pour but de stabiliser les prix des produits de base dont l'économie des pays sous-développés dépend si largement.

32. En ce qui concerne l'étain, on sait qu'il existe déjà un Accord international sur l'étain conclu en 1953, qui a pour objet de réduire les fluctuations du prix de l'étain, pour le plus grand bien des producteurs et des consommateurs. La Malaisie est partie à cet accord, et je suis heureux de déclarer qu'il a prouvé son efficacité en permettant de stabiliser dans une certaine mesure le prix de l'étain. Mon pays se réjouit particulièrement qu'un nouvel accord

ait été conclu à la récente Conférence des Nations Unies sur l'étain^{3/}; cet accord entrera en vigueur à l'expiration de l'accord actuel. Ceci démontre que les parties à l'accord actuel, tant producteurs que consommateurs, sont satisfaites des avantages qu'il comporte et de son efficacité comme instrument de stabilisation du prix mondial de l'étain.

33. Nous admettons qu'il est très difficile d'établir un système international de stabilisation des prix du caoutchouc, mais nous sommes très heureux de constater que le Groupe d'étude international du caoutchouc, qui a tenu récemment sa quinzième session à Kuala-Lumpur^{4/}, a reconnu dans son communiqué l'importance d'une stabilité plus grande du prix du caoutchouc naturel, tant pour les producteurs que pour les consommateurs et pour les pays dont l'économie dépend largement de la production de caoutchouc naturel, et qu'il a chargé son comité de direction d'étudier les diverses mesures qui pourraient être prises pour réduire les fluctuations excessives des prix du caoutchouc naturel. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'étude de ce comité, ainsi que les recommandations qu'il pourra faire.

34. Si je me suis étendu, même brièvement, sur nos propres problèmes de développement national, ce n'est que pour montrer l'importance que nous attachons au bien-être économique et social de notre peuple. Notre jeune nation doit encore parcourir un long chemin avant d'arriver au niveau du reste du monde. A notre époque de réalisations techniques et scientifiques prodigieuses, la tâche qui attend les pays sous-développés dans leurs efforts pour passer de leur état actuel de sous-développement à l'état souhaité de bien-être économique et social devient sans cesse plus difficile. Il y faudra du temps. Mais le problème doit être attaqué par ces pays, tant à titre individuel que dans le cadre de la coopération internationale, qu'elle soit bilatérale ou qu'elle soit placée sous l'égide de l'ONU et de ses institutions spécialisées. La paix du monde dépendra dans une large mesure du succès avec lequel on aura pu réduire cette disparité. Plus cette disparité s'élargit, plus augmente le mécontentement parmi les peuples, et plus la stabilité mondiale se trouve en danger. En revanche, l'élévation des niveaux de vie dans le monde dépendra à son tour, pour une large part, du maintien de la paix et de la stabilité mondiales.

35. C'est pourquoi les petites nations attachent la plus grande importance aux délibérations de la présente session de l'Assemblée, où sont en jeu les graves questions de guerre ou de paix, d'anéantissement total ou de survie, d'oppression ou de liberté. Ma délégation entend contribuer au succès de cette session. Nous tous, qui siégeons à l'Assemblée, nous sommes ici en tant que représentants de centaines de millions d'hommes qui ont mis toute leur confiance entre nos mains et dans l'Assemblée. C'est là, pour moi, une source d'encouragement. Le monde entier appelle de ses vœux et de ses prières le succès de notre entreprise. Des travaux de la présente session peut dépendre la survie de l'humanité dans la paix et la liberté.

36. M. SLIM (Tunisie): Je voudrais tout d'abord renouveler à M. Boland, en mon nom personnel

ainsi qu'en celui de ma délégation, nos sincères félicitations pour son élection à la présidence d'une si importante session de l'Assemblée générale. La confiance que lui a ainsi témoignée l'Assemblée constitue le juste hommage rendu à ses qualités personnelles, à son pays et à son valeureux peuple, dont la vaillante lutte nous a si souvent servi d'exemple et de symbole.

37. L'importance particulière de la présente session est soulignée d'abord par la présence de chefs d'Etat ou de gouvernement auxquels je me permets d'adresser ici nos déferents hommages. Leur participation à nos travaux donne aux débats de l'Assemblée générale une solennité et aussi une gravité toutes particulières. La présence de tant de responsables d'Etats Membres donne aux questions qui sont proposées à leur attention et à la nôtre un relief inaccoutumé. Nous avons l'impression — et aussi l'espoir — que, malgré la fièvre quelquefois dramatique des premiers jours, des décisions appropriées et salutaires pourraient finalement être trouvées et que les problèmes essentiels proposés à notre réflexion pourraient avancer à un rythme plus accéléré dans la voie souhaitée de leur solution.

38. La session actuelle a été, par ailleurs, ouverte sous le signe heureux de l'admission de 16 nouveaux Etats Membres de la région de la Méditerranée et de l'Afrique. A mon sens, l'ONU doit pouvoir tirer de cet événement un double bénéfice. Tout d'abord, elle étoffe sa représentativité, plus particulièrement celle de l'Afrique, et se rapproche ainsi davantage de l'universalité. Les nations qui viennent d'accéder à l'indépendance et auxquelles mon pays a souhaité la bienvenue ici il y a seulement quelques jours viennent toutes du même horizon du monde sous-développé. Nous avons la certitude que leur attachement profond à la liberté tant individuelle que collective, pour laquelle ils ont tant lutté, constituera la contribution la plus précieuse qu'elles pourront apporter aux débats de l'Assemblée. Leur volonté d'une émancipation authentique et d'une libération économique et sociale contribuera, certes, à mettre davantage l'accent sur cet aspect primordial du problème de la décolonisation. Une ardeur plus grande dans l'attachement à la liberté, une vision plus complète des exigences de la décolonisation, tel nous semble être l'apport le plus précieux que les nouveaux Etats méditerranéens et africains pourraient faire à l'Organisation des Nations Unies. Et c'est là une autre raison de l'importance considérable de la quinzième session.

39. Mais, par-delà la qualité et la composition de plusieurs de nos délégations, par-delà aussi le relief accusé des problèmes proposés à notre examen, l'importance de nos débats nous semble davantage soulignée par le climat particulier qui n'a cessé, dès l'ouverture de cette session, de régner dans cette salle. Des problèmes graves ont soudain surgi d'une façon presque inattendue. L'Organisation elle-même est aujourd'hui remise en question, non seulement dans le cadre de sa localisation géographique, de sa structure administrative ou de ses moyens d'action, mais aussi et surtout dans la signification première de son existence et des principes permanents de son activité, tels qu'ils découlent nettement de la Charte. Jamais cette remise en question n'a été faite avec autant d'insistance ni d'une manière aussi sérieuse et dans des formes aussi inquiétantes.

^{3/} Conférence réunie au Siège du 23 mai au 24 juin 1960.

^{4/} Session tenue du 19 au 23 septembre 1960.

Les Nations Unies ont été jusqu'à présent le cadre supranational dans lequel les conflits d'intérêts surgis entre nations pouvaient être atténués, si on résolut. Les négociations qui s'ouvrent à cette fin sont fondées sur les deux principes de la tolérance et de la coopération, qui impliquent nécessairement la compréhension mutuelle et les concessions réciproques sur la base, bien entendu, du droit et de la justice. L'Organisation a été édiflée et maintenue sur le principe essentiel de l'égalité des nations, grandes ou petites, faibles ou puissantes.

40. A l'échelle nationale, les problèmes sont appréciés en fonction de l'intérêt direct et dans le souci majeur de sauvegarder la souveraineté nationale propre à chaque Etat. A l'échelle internationale, la recherche d'une solution aux problèmes et aux conflits examinés procède d'un souci plus large de nos responsabilités; elle tend à une fin moins égoïste. Nous agissons ici, et nous avons l'habitude d'agir ici, en tant que représentants des différents membres de la collectivité humaine, et notre souci doit être d'abord de sauvegarder la paix et d'assurer l'harmonisation pacifique des intérêts particuliers.

41. Or, ce dont souffre depuis seulement un mois l'Organisation des Nations Unies en tant que point de convergence de tous les conflits, c'est malheureusement d'une absence flagrante de tolérance, d'une conception étroitement nationaliste, régionaliste ou partisane des problèmes, d'une prédominance marquée de l'intérêt particulier et à court terme sur l'intérêt général et à long terme de la collectivité humaine. En vérité, l'Organisation des Nations Unies souffre à l'heure actuelle d'une crise morale de l'humanité et de ses dirigeants, car de quel secours pourront être les organisations et les chartes, si le niveau moral des hommes laisse encore à désirer?

42. La volonté dernièrement exprimée par quelques-uns d'amener les autres à rejoindre leurs opinions et à les conduire, presque impérativement, à épouser leurs conceptions nous semble révélatrice de cette crise morale que traverse actuellement l'Organisation des Nations Unies. Les petits pays d'Afrique et d'Asie sont quelquefois incités, par des sollicitations assez pressantes, à embrasser telle orthodoxie ou telle autre. Sitôt notre liberté retrouvée, nous nous voyons ainsi invités à l'aliéner et à nous en remettre à autrui pour l'appréciation des problèmes internationaux et la définition de notre attitude à leur égard. On nous a également invités à nous considérer comme un troisième bloc intégré, africain ou africano-asiatique, avec, pour seul catéchisme, le bréviaire des statistiques de notre malheureux sous-développement.

43. Notre fidélité aux principes démocratiques nous rend de prime abord réfractaires au principe même de bloc. Certes, les principes éminemment élevés de la Conférence africano-asiatique de Bandoung de 1955 ont emporté notre entière et totale adhésion. Les conférences des Etats indépendants d'Afrique tenues à Accra, à Monrovia, à Addis-Abéba et, dernièrement, à Léopoldville, en vue de définir une communauté de points de vue sur les problèmes importants intéressant directement notre continent, ont largement contribué à consolider une solidarité combien naturelle et bienfaisante. Mais cela ne saurait suffire, à notre avis, pour constituer un bloc dont la création nous paraît présenter des dangers assez graves.

44. En vérité, le souvenir des sacrifices que nos peuples ont dû consentir pour retrouver le droit à la liberté d'appréciation et de choix est encore trop vivace en nous pour que nous ayons en Tunisie un penchant quelconque pour une hâtive aliénation. Fermement attachée à sa politique de non-engagement, la Tunisie peut difficilement concevoir une politique d'alignement généralisé et systématique. Il nous paraît plus réaliste et plus conforme à une libre coexistence pacifique entre nations égales de garder cette position de non-engagement, qui permet de prendre ses responsabilités propres à l'égard de chaque problème en fonction de ses caractéristiques ainsi qu'en fonction du droit et de la justice. Bien mieux, nous avons la conviction qu'il n'est pas de l'intérêt des Nations Unies et encore moins de notre continent africain, ou du continent asiatique, ou même du continent américain, de s'embarquer dans une telle aventure sans en supputer sérieusement les conséquences.

45. La délégation tunisienne ne saurait accepter, au nom de ce que l'on appelle communément le réalisme politique, de considérer comme définitive une division du monde en blocs de nations ou en coalition d'intérêts. Nous ne voulons pas souscrire à l'idée que la coexistence pacifique n'est qu'un sursis accordé à l'humanité. Une telle perspective équivaudrait non seulement à la négation des principes mêmes énoncés dans la Charte, mais aussi, et bien davantage, à la fin de la coexistence entre nations et à une sorte de suicide collectif par persuasion.

46. Embrasser telle ou telle orthodoxie politique, souscrire à la création d'une nouvelle coalition permanente d'intérêts ou au renforcement de l'une quelconque de celles qui existent, non seulement signifie pour nous, jeunes Etats, une aliénation de notre liberté, mais encore aura pour conséquence de rompre dangereusement l'équilibre déjà si fragile qui permet à l'Organisation des Nations Unies de fonctionner.

47. L'ONU constitue précisément le cadre dans lequel tous nos efforts doivent tendre à une meilleure harmonisation des relations internationales sur la base du principe fondamental de l'égalité des Etats Membres, grands ou petits, faibles ou puissants. C'est plutôt en assumant pleinement nos responsabilités et en sauvegardant jalousement notre liberté d'appréciation des problèmes et de l'attitude des grandes nations face à ces problèmes, que nous agissons, nous semble-t-il, au mieux des intérêts de l'Organisation internationale, et aussi au mieux des intérêts des petites nations que nous sommes. Les premières séances de la présente session nous ont montré avec suffisamment de netteté, me semble-t-il, que le salut de la paix est plus que jamais lié au sort de la liberté des nations et de la dignité des hommes. C'est du maintien et de la sauvegarde de notre liberté à chacun que sera en définitive faite notre liberté à tous et celle de l'Organisation.

48. La délégation tunisienne se prononce ainsi contre le partage de l'ONU en trois blocs, réduits à des bureaux ou à des institutions. Elle est encore moins disposée à souscrire au partage de l'exécutif des Nations Unies sur le modèle du triumvirat.

49. Le veto sur les décisions du Conseil de sécurité est mal supporté par la majorité des Etats Membres parce qu'il bat en brèche le principe de

l'égalité de tous les Etats et accorde à quelques-uns le pouvoir de faire échec à la volonté du plus grand nombre. Ses effets sont corrigés dans une certaine mesure par la résolution [377 (V)] relative à "l'union pour le maintien de la paix", qui a permis, par quatre fois déjà, d'en appeler à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, afin d'éviter des situations sérieuses qui auraient pu mettre gravement en danger la paix et la sécurité internationales.

50. Mais la grande majorité des Membres de l'Organisation continuent à souhaiter voir le veto remplacé par un système plus démocratique et à espérer que le Comité pour la révision de la Charte^{5/} puisse trouver la formule appropriée à cette fin.

51. Transformer maintenant ou vouloir transformer le poste de Secrétaire général en un organe qui puisse exercer lui aussi une espèce de veto sur l'exécution des décisions de l'Organisation, ce serait aboutir incontestablement à l'inefficacité des Nations Unies.

52. Que la structure actuelle de l'ONU, à travers ses principaux organes, ait été conçue dans un contexte politique largement dépassé par les données nouvelles, et qu'il faille, dans une certaine mesure, songer à un ajustement de l'Organisation et à une adaptation de ses organes à la situation nouvelle créée par le nombre plus grand d'Etats Membres, la diversité accrue des problèmes à examiner, nous le concevons parfaitement. Le Comité pour la révision de la Charte aura la charge précisément de proposer les ajustements nécessaires à cette fin. Cela ne doit pas néanmoins amener à une remise en question de l'Organisation et ne saurait, à notre sens, justifier le bouleversement profond qui a été proposé. Une telle transformation, si elle était opérée, et singulièrement au niveau de l'exécutif, conduirait inévitablement à bloquer le fonctionnement normal de l'Organisation tout entière.

53. Les petits Etats, comme la Tunisie, sont au premier chef intéressés par une organisation internationale cohérente, forte et surtout efficace. Les problèmes qui se posent à nous pour hâter l'indépendance de nos frères qui luttent en Algérie, en Afrique et partout ailleurs dans le monde pour parfaire notre souveraineté et assainir notre situation économique, tous ces problèmes nous font le devoir de nous attacher plus que jamais à l'Organisation des Nations Unies, à l'unité de son exécutif, et de la vouloir douée d'autorité et de prestige pour mieux nous épauler dans une lutte très souvent inégale et malaisée. Nous avons besoin d'une organisation dont le prestige soit unanimement admis et l'autorité incontestée, malgré ses imperfections, afin de nous épargner à tous les conséquences désastreuses d'un échec semblable à celui que connut la Société des Nations à la veille de la seconde guerre mondiale.

54. J'aborde maintenant l'un des problèmes les plus importants que l'Assemblée aura à débattre à cette session: celui de l'Algérie. L'Algérie est, sans doute, le seul pays du monde où une guerre véritable et meurtrière se poursuit depuis de longues années et nourrit un état de tension permanente dans le bassin méditerranéen. Je ne saurais, au cours de

la discussion générale, faire un exposé complet du problème algérien. Ma délégation comprend difficilement cependant que l'on puisse éviter de l'évoquer même sommairement dans un débat si important pour le présent et pour l'avenir de la collectivité internationale.

55. Pour la Tunisie, ce conflit, qui entrera dans quelques jours dans sa septième année de guerre, constitue beaucoup plus qu'une menace permanente à notre souveraineté. Il porte un sérieux préjudice aux relations de l'Afrique du Nord avec la France et avec le reste du monde auquel ce pays appartient. Sur le plan des Nations Unies, cette guerre nous a, quelquefois, fait douter de l'efficacité de l'Organisation internationale qui assiste, impuissante, à la poursuite du conflit, au renouvellement quotidien de nombreuses pertes de vies humaines, de sacrifices inutiles, ainsi qu'au maintien par la force d'un régime dépassé par l'histoire contre la volonté manifeste d'un peuple frère épris de liberté et qui ne cesse de se réclamer des principes énoncés dans la Charte et d'en demander le respect.

56. Nous regrettons profondément que la situation n'ait pas évolué favorablement vers la paix depuis la dernière session de l'Assemblée générale, et cela malgré l'accord de principe entre Français et Algériens sur la nécessité de permettre au peuple algérien de déterminer librement son propre avenir par la voie d'une consultation populaire authentique. On se rappelle que, lors de la quatorzième session, un projet de résolution [A/L.276] recommandant la négociation à cette fin a été adopté à la majorité requise, paragraphe par paragraphe, à l'Assemblée générale. En votant ainsi, les délégations des Membres de l'Organisation avaient l'espoir d'offrir une garantie suffisante pour un référendum sincère, destiné à ramener enfin la paix. Mais le projet de résolution, dans son ensemble, n'a pas réuni la majorité requise. Faut-il rappeler qu'en émettant leur vote sur l'ensemble du projet les représentants favorables à la cause algérienne ont agi uniquement par souci d'opportunité, dans le seul but de ne pas gêner, à ce moment-là, les efforts des deux parties pour une solution pacifique du conflit?

57. Cependant, les espoirs que nous avons tous ici fondés sur le retour à la paix n'allaient pas tarder à être déçus. L'opinion publique tunisienne avait accueilli avec une profonde satisfaction l'ouverture des pourparlers de Melun entre le Gouvernement français et le Gouvernement provisoire de la République algérienne. L'opinion mondiale avait nourri le ferme espoir de voir ces pourparlers aboutir à la conclusion d'une paix conforme au projet de résolution adopté l'année dernière par la Première Commission. Nous ne pouvions croire, en Tunisie, que la France allait opposer une fin de non-recevoir à la bonne volonté manifestée par les représentants qualifiés du peuple algérien en lutte, et qu'elle allait renvoyer la délégation algérienne après lui avoir signifié les conditions draconiennes que l'on connaît, de la même façon que l'on agit à l'égard de vaincus. "Le fait est que l'atmosphère qui a entouré le séjour en France des émissaires algériens, les conditions qui leur ont été présentées, ont été telles que seuls auraient pu les admettre des plénipotentiaires d'une armée vaincue, venus implorer la paix et capituler sans conditions. Le Gouvernement français semblait vouloir faire de ces négociations une capitulation."

^{5/} Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte.

Or, personne ne peut nier que les combattants algériens sont loins d'être battus.

58. La conférence de presse du chef de l'Etat français, le 5 septembre 1960, a été malheureusement suffisamment édifiante. Contrairement à toutes ses déclarations antérieures, le Gouvernement français semble croire à nouveau à la possibilité d'une victoire armée et définitive sur le peuple algérien. Ainsi la position des forces réactionnaires d'Algérie, que nous avons jusqu'ici considérée comme l'attitude irréfléchie et à courte vue d'une coalition d'intérêts, recevait malheureusement sa consécration et devenait d'une façon inattendue le fondement même de la politique française en Algérie. La négociation n'est plus envisagée comme le moyen unique, honnête, honorable de mettre fin à une guerre également meurtrière pour deux nations qui ont tant de raisons de coopérer et de s'entendre. On n'entend même plus parler de "la paix des braves". Ce que l'on nous propose aujourd'hui, c'est que le peuple algérien dépose les armes et accepte le statut que la France voudra bien par la suite lui octroyer. Les responsables des destinées françaises épousaient en somme de plus en plus les thèses des réactionnaires d'Algérie.

59. Pour nous, qui demeurons attachés au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, une telle position est contraire aux principes libéraux dont la France a été l'un des champions les plus respectés et, pour cela même, les mieux aimés par nous. Par ailleurs, cette attitude n'est nullement conforme à la morale internationale. Elle constitue une violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies dont, avec la France, nous ne cessons de nous réclamer dans l'examen des problèmes posés au sein de l'Organisation. Elle donne la priorité à la force sur le droit et repousse la négociation pour s'en remettre uniquement à la décision des armes. De plus, elle est en contradiction avec les intentions publiquement exprimées de rechercher la paix et d'ouvrir le dialogue avec le peuple algérien. Pouvons-nous devant cette malheureuse situation demeurer dans l'expectative et laisser se perpétuer la guerre et ses malheurs?

60. Jusqu'à quand ceux qui se réclament des principes de liberté et de justice posés en 1941 par la Charte de l'Atlantique pourront-ils continuer à ménager les susceptibilités de la France et une soi-disant solidarité pour une si mauvaise cause, au risque de voir ébranlé sérieusement le préjugé favorable qui, sans ce conflit, n'aurait pas de raison d'être altéré?

61. Les dirigeants du peuple algérien en guerre ont fait honnêtement toutes les tentatives possibles, et toutes les concessions compatibles avec les principes indiscutables du droit et de la justice, en vue de régler par la voie pacifique des négociations leur différend avec la France.

62. Peut-on reprocher maintenant à un peuple, contraint à une malheureuse lutte telle que celle qui depuis six ans a causé tant de pertes humaines, de rechercher des appuis et des soutiens de tous les horizons politiques possibles — qu'ils viennent de l'Est, de l'Ouest, ou du tiers monde — en vue de voir sa dignité respectée et sa liberté et son indépendance recouvrées? Il y a là un sérieux problème de conscience qui se pose à nous tous et que

mon gouvernement a résolu en faveur de nos frères algériens, leur accordant un appui définitif et non équivoque, quelle que soit la couleur politique de l'appui qui peut s'offrir à eux pour mettre fin à cette guerre.

63. Il y a trois jours, dans le discours d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée nationale tunisienne, le président Bourguiba a dit à ce propos, le 7 octobre 1960:

"La seule chose qui importe pour nous, c'est qu'il soit mis fin à la guerre avec l'aide de tous ceux qui sont convaincus que l'intérêt de l'humanité et la sauvegarde des valeurs morales exigent l'arrêt de la guerre. Nous sommes décidés à prendre nos responsabilités et à définir notre orientation quoi qu'il arrive. Nous sommes prêts à faire face à toutes les éventualités. Nous saurons être au niveau des obligations que les événements pourraient nous imposer à brève échéance, à cause de la guerre d'Algérie."

Ma délégation se permettra, par ailleurs, de faire distribuer bientôt le texte de cette importante déclaration.

64. D'autre part, l'Organisation peut-elle continuer à formuler des espoirs de paix au sujet de cette tragédie, qui dure depuis bientôt sept ans? Ne devient-il pas nécessaire que l'Organisation intervienne utilement pour aider les deux parties à trouver une solution honorable et juste? Il nous est apparu de plus en plus clairement que cette solution réside en un référendum sincère et indiscutable sous l'égide des Nations Unies, puisqu'en définitive aucune autre solution n'est plus possible et que la porte à tout dialogue bilatéral semble avoir été fermée.

65. A l'instar de toutes les petites nations qui témoignent de leur profond attachement à l'ONU et aux principes de liberté et d'égalité qui la guident, la Tunisie espère que l'Organisation interviendra en Algérie pour le rétablissement de la paix, et le triomphe de la liberté et de la dignité humaine. Ce faisant, l'Organisation aura agi conformément à sa mission et n'aura pas déçu les espoirs que nous mettons en elle. En effet pour nous, Tunisiens, et nous ne pensons pas être les seuls à penser ainsi, la guerre d'Algérie est plus que jamais un test, la ligne de partage des eaux qui nous permettra de juger de la valeur réelle et pratique des principes et de la capacité morale de l'Organisation et de ceux de ses Membres.

66. Le destin de la Tunisie est inséparable de celui de l'Algérie. Notre devenir est commun, comme notre passé lointain ou récent. La liberté de la Tunisie ne serait plus qu'un sursis si la guerre d'Algérie devait se poursuivre dans l'indifférence des nations ou se terminer par la victoire de la force brutale sur la justice, des armes sur le droit et de l'oppression sur la liberté.

67. On a suffisamment mis l'accent sur les responsabilités de l'ONU en Afrique. En Algérie cette responsabilité est grande; elle est délicate; elle est urgente. Est-il besoin de rappeler — après tant d'autres orateurs — qu'à l'heure où nous parlons, des êtres humains trouvent la mort, des familles sont déportées, des foyers sont rasés et des sentences de mort prises et mises à exécution?

68. Le Gouvernement de la République tunisienne a accueilli avec satisfaction et espoir les déclarations nombreuses qui ont été faites du haut de cette tribune en faveur de la cause juste et légitime du peuple algérien.

69. Nous formulons le ferme espoir que le débat qui sera consacré à l'Algérie puisse contribuer efficacement à ramener la paix, si nécessaire à l'évolution harmonieuse de la région nord-africaine et à la coopération amicale et fructueuse entre nos pays d'Afrique et le reste du monde. Le président Bourguiba a dit, le 24 octobre 1958, à l'occasion de la Journée des Nations Unies:

"Il faut souhaiter que l'ONU parvienne à s'opposer aux débordements de la tyrannie et aux convoitises; elle en est certainement capable; elle en a donné la preuve en arrêtant l'effusion de sang en Corée, en se dressant face à la tyrannie en Hongrie, en s'opposant à l'agression sur le canal de Suez. Il faut souhaiter qu'elle adopte une attitude aussi noble en Algérie, pour rassurer les petits peuples, ranimer leur foi dans le règne de la justice et mieux les persuader que l'ONU demeure pour eux un refuge inexpugnable, toujours prêt à les prémunir contre les périls et les débordements de la tyrannie."

A deux ans de distance, ces paroles gardent malheureusement tout leur poids d'actualité.

70. Mais il n'y a pas que la question d'Algérie; il y a également le drame de la Palestine, où la force, là aussi, a primé le droit. Un peuple a été chassé de son territoire national. Des centaines de milliers d'êtres humains ont dû quitter, dans des conditions dramatiques, leur patrie et celle de leurs ancêtres, pour vivre dans des camps de réfugiés, tout près de ce que furent leurs foyers. Nous voyons ainsi des hommes, qui hier encore vivaient dans la prospérité, l'honneur et la dignité, être réduits à la condition de sans-patrie, subsistant grâce aux secours des Nations Unies.

71. Mon pays n'est pas raciste; il a horreur de tout racisme. Nous n'avons jamais confondu judaïsme et sionisme. Mais, tout en condamnant l'antisémitisme par lequel on a prétendu justifier l'injustice commise à l'égard du peuple arabe, nous condamnons le procédé qui consiste à frustrer un peuple de ses droits au profit d'un autre peuple. Autrement dit, nous ne saurions approuver que le crime du nazisme trouve sa réparation dans l'éviction d'un peuple arabe frère de sa patrie de toujours.

72. Je ne saurais oublier que, dans cette affaire de Palestine, nombreuses sont les décisions de l'Organisation qui n'ont pas été respectées.

73. Ce problème entretient à notre avis un foyer permanent de troubles et d'agitation dans cette région si névralgique, constituant ainsi une menace perpétuelle pour la paix dans le monde.

74. Le problème de l'Algérie, celui de Palestine et tous les autres problèmes ne m'empêcheront pas de parler d'une autre question qui a surgi dernièrement en Afrique et qui a causé une situation troublante très grave pour la paix et la sécurité internationales: je veux dire la question du Congo (Léopoldville).

75. La guerre d'Algérie, qui, à notre point de vue, constitue l'un des plus graves problèmes de ces

dernières années auxquels l'ONU ait eu à faire face et qui se soient posés à la conscience des Etats ici représentés, ne tient plus, depuis quelque temps, le premier rang de l'actualité mondiale. Au cours des derniers mois, l'Algérie a cédé le pas au Congo. Les événements qui se sont déroulés et accumulés au Congo en un laps de temps assez court ont aussi leur importance et ont une signification internationale.

76. La crise qu'a connue le Congo et qu'il ne cesse de subir paraît avoir été principalement engendrée par les difficultés assez exceptionnelles auxquelles il s'est heurté à l'heure de la décolonisation. Il nous semble qu'on a trop vite reproché au Congo le manque de maturité politique de son peuple, l'inexpérience de ses dirigeants, et l'insuffisance de cadres capables d'assumer les responsabilités qu'implique la direction d'un Etat libre et de faire face rapidement aux problèmes multiples et délicats que posent l'indépendance et la relève du pouvoir. Il est certain, à notre sens, que la Belgique endosse, à cet égard, la lourde responsabilité d'avoir longtemps négligé un de ses devoirs les plus impérieux: celui de contribuer à la formation des cadres congolais, de les associer progressivement à la gestion des affaires publiques de leur pays et de préparer ainsi, pour la jeune république africaine, un avenir de stabilité et de concorde. Le gouvernement de Bruxelles nous paraît certainement avoir opté pour une tout autre politique que l'on pourrait définir par la formule suivante: "Pas d'élites, pas d'ennuis." Cette formule semble avoir été la base d'une politique coloniale qui se voulait prévoyante. Or, les événements récents dont le Congo a été le théâtre viennent de prouver amplement la vanité de cette conception et les dangers qu'elle présente pour l'humanité et pour la paix internationale.

77. Si, par ailleurs, nous pouvions être prêts à comprendre les explications officielles du gouvernement de Bruxelles, qui a protesté à plusieurs reprises de la pureté de ses intentions, nous ne saurions pour autant absoudre la Belgique, ni minimiser le rôle éminemment préjudiciable à la paix et à la stabilité qui a été joué au Congo par ses agents et ses ressortissants. Il est particulièrement difficile de nier l'action de groupes d'intérêts dans la tentative de sécession des provinces du Katanga et du Kasai. Il se peut que la Belgique pratique officiellement une politique que, pour le moins, certains de ses agents d'exécution s'emploient à saboter sur place. Il est probable aussi qu'à la politique publiquement tracée par Bruxelles s'oppose, dans les faits et dans la réalité quotidienne congolaise, celle de certains hauts fonctionnaires, officiers en civil ou représentants des intérêts économiques, demeurés en activité au Congo. Ce bicéphalisme des responsabilités, générateur de confusion et d'anarchie, est une pratique que nous avons trop connue en Afrique du Nord pendant de longues années pour en être dupes.

78. Il n'en demeure pas moins que, dans les troubles dont le Congo a été récemment le théâtre, la responsabilité directe ou indirecte, officielle ou inavouée, de la Belgique est flagrante. Je n'essaierai pas, dans ce débat, de développer encore une fois toute la question, que ma délégation a suffisamment approfondie au cours des débats du Conseil de sécurité ou de ceux de la quatrième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

79. Mais l'expérience congolaise est révélatrice des chemins parfois tortueux que prend le processus de décolonisation et des difficultés, très souvent sérieuses, que les peuples africains rencontrent sur la voie de la consolidation de leur souveraineté et de leur indépendance.

80. Dans un continent où la guerre coloniale sévit depuis des années, où la ségrégation raciale est érigée en principe de gouvernement, malgré la condamnation qui en a été faite par les Nations Unies, et dans lequel les libertés politiques chèrement reconquises sont aux prises avec les dures épreuves de la domination économique et de la dépendance sociale, l'expérience du Congo a valeur de test. L'Afrique constitue, aujourd'hui, le dernier bastion du colonialisme. Les ressources importantes du sol et du sous-sol africains sont l'objet de convoitises nombreuses et d'insatiables appétits. Il était donc parfaitement prévisible que le processus de décolonisation des pays d'Afrique rencontre des difficultés dont la gravité et la multiplicité seraient à la mesure de ces convoitises et de ces appétits. C'est ce qui a contribué à donner à l'expérience entreprise par l'Organisation des Nations Unies au Congo une valeur particulière. C'est, en effet, la première fois qu'un jeune Etat, face à une situation dramatique risquant de lui faire perdre son indépendance, en appelle à la conscience morale des Nations Unies et reçoit de l'Organisation une assistance civile et militaire aussi rapide et aussi efficace.

81. Faut-il rappeler qu'en ce qui concerne l'évacuation des troupes d'occupation militaire, la Tunisie n'a pu accomplir, après cinq ans d'indépendance, qu'une partie de ce que le Congo a pu réaliser en moins de deux mois grâce aux Nations Unies? Jusqu'à ce jour, un bastion important de notre système portuaire demeure encore, malgré la volonté du Gouvernement tunisien, malgré deux instances au Conseil de sécurité, malgré l'intervention de pays amis et l'action de bons offices de leur part, entre les mains des troupes d'occupation françaises.

82. L'aide que le Congo a reçue, grâce à l'ONU et par son intermédiaire, pour l'organisation de son appareil administratif, d'autres Etats n'ont pu en bénéficier. Tout cela confère donc à l'expérience congolaise son relief et sa valeur sur le plan des relations internationales. Un succès total de cette expérience constituerait un précédent presque heureux pour la solution pacifique des problèmes de décolonisation. Une telle expérience eût été, selon certains, un précédent d'une portée incalculable, si, grâce à l'action concertée des Etats Membres, agissant par le canal de l'Organisation et dans son seul cadre, l'assainissement, sinon la libération économique d'un pays anciennement colonisé, avait suivi de très près son émancipation politique.

83. Ma délégation regrette profondément que la guerre froide, dont les effets sont si désastreux pour la paix internationale, ait voulu, elle aussi, exploiter la situation au Congo pour ses propres fins.

84. Des critiques ont été formulées contre la mise en application des décisions du Conseil de sécurité au sujet de l'assistance militaire ou civile apportée au Congo. Ma délégation persiste à croire que l'action menée par les Nations Unies au Congo est conforme aux décisions du Conseil de sécurité. Honnêtement

et objectivement, nous ne pouvons que rendre hommage au Secrétaire général, chargé par cet organe de la mise en œuvre de ces décisions, ainsi qu'à ses représentants, pour l'inlassable dévouement avec lequel ils ont mené cette œuvre de paix et de solidarité internationale véritablement impartiale.

85. Telle est notre conviction, fondée sur les faits eux-mêmes, et telle qu'elle découle notamment de l'examen en commun et sur place de la situation par la Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue à Léopoldville du 25 au 30 août 1960, conférence qui, dans la déclaration unanimement adoptée par elle, a rendu un hommage mérité à l'Organisation des Nations Unies pour l'œuvre de paix qu'elle a accomplie au Congo. Nous estimons, d'autre part, qu'il est de notre intérêt à tous d'éviter, comme l'a affirmé la Conférence de Léopoldville, que le Congo ne devienne le champ de bataille de la guerre idéologique.

86. Les débats du Conseil de sécurité, aussi bien que ceux de la quatrième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, ont suffisamment mis l'accent sur la nécessité, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, de garder à cette action au Congo son véritable sens de solidarité internationale, réellement neutre et désintéressée.

87. Notre propre expérience tend à prouver, après celles de bien d'autres pays anciennement livrés à la domination étrangère, que la libération politique peut ne constituer qu'une étape sur la voie d'une émancipation véritable et efficace, celle qui, précisément, permet aux collectivités anciennement brimées de ne plus connaître les affres de la faim, de la maladie et de l'ignorance.

88. L'expérience du Congo a pour nous valeur de symbole dans la juste mesure où elle a posé, en une seule fois et dans toutes ses données — administratives, politiques, militaires, aussi bien qu'économiques et sociales — le problème de la décolonisation. Ce problème, qui réclamait des solutions d'urgence, a été, pour la Tunisie, l'occasion de mettre en application les principes de solidarité humaine qui la guident. Le gouvernement de la République n'a ménagé aucun effort pour répondre immédiatement à l'appel de la République sœur du Congo et lui a apporté, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, toute l'assistance nécessaire. Trois mille de ses soldats y ont déjà payé à la cause de la paix leur tribut de morts et de blessés, et les meilleurs de ses techniciens civils y apportent aujourd'hui leur expérience à l'œuvre de réorganisation de l'administration, de la sécurité, des télécommunications, des banques et des services de santé.

89. L'aspect économique et social de l'émancipation nationale, son importance dans le processus de décolonisation, sont parfaitement connus des délégations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. C'est un phénomène sociologique bien connu que cette prise de conscience, par les collectivités du tiers monde, de l'importance et de la gravité de leur sous-développement. Mais plutôt que d'essayer de l'illustrer par des comparaisons statistiques, il nous paraît que cette prise de conscience est mieux exprimée par ce que l'on a appelé "les coûts de l'homme", qui doivent assurer à l'individu le support matériel nécessaire à sa dignité d'homme libre.

Ai-je besoin de rappeler qu'il ne peut y avoir de vraie dignité dans la misère physiologique et matérielle, dans le non-emploi, dans des conditions sanitaires précaires ou dans l'ignorance?

90. A cet égard, il n'est pas nécessaire de rappeler ici que la croissance des pays sous-développés a besoin, pour s'effectuer dans les délais souhaitables et dans l'intérêt de la stabilité et de la coopération internationales, d'un secours étranger en investissements et en cadres. Cette aide est un devoir dans la mesure où l'on s'accorde à reconnaître que le sous-développement est principalement la conséquence de l'expansion coloniale. Cette assistance est également une justice dans la mesure où l'exploitation des ressources de ces pays et les courants commerciaux auxquels cette exploitation a donné naissance ont été réalisés au détriment des collectivités dominées. Cette assistance, venant ainsi compléter les efforts et les sacrifices que s'imposent les peuples nouvellement indépendants, donnera au phénomène de la décolonisation la plénitude de sa signification en ouvrant à nos pays la voie à une restauration rapide et harmonieuse de leurs structures économiques et sociales.

91. Cependant, un tel effort ne peut être poursuivi et porter les fruits de l'espérance qu'à la condition primordiale que la paix règne dans le cœur des hommes et qu'ils puissent envisager l'avenir sans appréhension. La paix dans nos pays, la paix à nos frontières, chez nos voisins, la paix tout court, est le cadre nécessaire à la croissance et à l'harmonisation, à l'échelle du monde, des progrès de cette croissance. Nous n'avons jamais conçu la restauration de nos économies comme la négation, à un degré quelconque, de la coopération avec les autres pays, quand bien même il s'agirait de nos anciens colonisateurs. Dans un monde où s'édifient les grands ensembles économiques, sociaux et même politiques, notre dessein n'est nullement de nous couper de l'extérieur, ni de refuser la coopération. Si les collectivités anciennement colonisées ont besoin de paix pour le relèvement et la construction de leur pays, cette paix est cependant un besoin également précieux à tous les hommes. Face aux dangers que portent en elles les armes nucléaires, le besoin de paix et de tranquillité prime aujourd'hui tous les autres besoins essentiels de la collectivité internationale.

92. Et, d'abord, la paix, c'est l'absence de guerre armée. Il est malheureusement significatif de l'imprévoyance des hommes aujourd'hui responsables du destin de l'humanité qu'ils acceptent comme un mal nécessaire, et, en tout cas, géographiquement circonscrit, la guerre meurtrière d'Algérie sans que la crainte les effleure de voir ce conflit prendre de l'extension et dégénérer en conflit généralisé.

93. Les exemples récents de guerres localisées en Europe ou en Asie ont pourtant suffisamment montré qu'on a presque toujours tort de témoigner tant d'imprévoyance et de penser que les conflits armés peuvent être encore traités par la même méthode que celle que l'on emploierait dans un incendie de forêt, c'est-à-dire en creusant des tranchées coupe-feu derrière lesquelles le sinistre peut à loisir consumer les arbres. C'est, en effet, notre conviction profonde que la paix est aussi indivisible que la liberté ou la justice.

94. C'est dire à quel point nous avons été déçus en apprenant le sort subi par la Conférence "au sommet", à Paris, sur laquelle le monde entier avait fondé tant d'espoirs. Cette déception a été accrue encore par l'arrêt des négociations de Genève sur le désarmement. Nous persistons à croire que, tant que durera la méfiance réciproque entre les grandes puissances armées, la course aux armements constituera l'un des dangers les plus graves pour l'existence même de l'humanité. Nous sommes donc convaincus de la nécessité absolue et urgente de trouver la meilleure formule qui puisse assurer un désarmement général et complet, englobant aussi bien les armes nucléaires que de type classique, assorti d'un contrôle efficace de nature à faire renaître la confiance réciproque.

95. Nous demeurons pleinement convaincus de la nécessité de trouver une solution pratique, agréée par les deux parties, qui permette de prévenir une attaque par surprise et de mettre fin aux expériences nucléaires à des fins militaires.

96. Sur la base de ces principes, nous ne saurions désespérer de la sagesse des hommes qui ont la responsabilité, non seulement de leurs peuples, mais aussi de l'avenir du genre humain tout entier. Nous nous permettons d'espérer un assainissement rapide de l'atmosphère mondiale, ouvrant la voie à une détente réelle et définitive dans les relations internationales, condition essentielle d'un véritable désarmement général et complet.

97. La question de la Mauritanie, celle du projet de nouveaux essais nucléaires français au Sahara, celle de la politique raciale en Afrique du Sud, celle du Tibet, la lutte des peuples africains qui, par des moyens divers, essaient de recouvrer leur dignité d'hommes libres et leur souveraineté de nations indépendantes: ce sont là autant de questions importantes à propos desquelles la position de mon gouvernement sera clairement définie en temps opportun, au cours de la présente session.

98. Toutes ces questions, et d'autres encore, relèvent plus ou moins directement du problème du colonialisme lui-même. Pays essentiellement africain et foncièrement attaché aux valeurs morales, la Tunisie demeure opposée à toute forme de domination d'un peuple par un autre. Par sa nature aussi bien que par la conviction profonde de son peuple et de son Président, mon pays est fondamentalement opposé à tout colonialisme et à tout impérialisme. Cet impérialisme, il est vrai, a pris, dans les temps modernes, des formes diverses, idéologiques aussi bien qu'économiques. Hégémonie idéologique à caractère politique ou social, structures économiques imposées par la force, avec l'excuse de faire le vrai bonheur des peuples, ou par la persuasion sous la menace de la puissance à l'arrière-plan: toutes ces formes partent d'une même intention et visent la même finalité, celle d'imposer à un peuple la domination d'un autre.

99. La présente session a été qualifiée de "session de l'Afrique". Cela implique l'idée de la fin du colonialisme et l'avènement d'une véritable ère de liberté, de fraternité entre les peuples, et de coopération entre nations également souveraines et indépendantes, dans la paix et dans la justice.

100. Les regards du monde sont actuellement tournés vers l'Assemblée générale. Tous ceux — et ils sont

nombreux — qui, comme nous, ont mis leur foi dans l'Organisation, dans les principes énoncés par sa Charte, dans ses différents organes — dont nous avons apprécié l'efficacité — fondent de grands espoirs sur cette session. Malgré tout, j'ai la conviction que ces espoirs ne seront pas déçus.

M. Green (Canada), vice-président, prend la présidence.

101. U THANT (Birmanie) [traduit de l'anglais]: Comme c'est la première fois que je prends la parole dans la discussion générale, qu'il me soit permis de saisir l'occasion qui m'est offerte pour présenter, par l'intermédiaire du Vice-Président, les très chaleureuses félicitations de ma délégation à M. Boland, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quinzième session. Cette élection est une preuve évidente de la grande estime dans laquelle les Membres de l'Organisation des Nations Unies tiennent M. Boland lui-même, ainsi que l'Irlande, la nation courageuse et virile qu'il représente.

102. Le monde entier a les yeux intensément fixés sur les débats de la présente session, tant à cause de l'urgence de la plupart des problèmes inscrits à son ordre du jour qu'en raison de la participation à ses travaux de nombreux et distingués chefs d'Etat ou de gouvernement.

103. La session actuelle de l'Assemblée se distingue également par un événement d'une très grande importance historique: l'admission parmi nous de 17 nouveaux Etats — 16 Etats africains et Chypre — qui viennent tous d'accéder à l'indépendance. Au nom du peuple et du gouvernement de l'Union birmane, je leur souhaite chaleureusement la bienvenue et je leur présente nos très sincères félicitations pour leur nouveau statut. La naissance de ces nouveaux Etats en Asie et en Afrique et leur admission à l'Organisation des Nations Unies rehausseront certainement l'autorité et l'efficacité de l'Organisation mondiale.

104. Tout d'abord, je soulignerai une fois de plus que, pour la Birmanie, le principal obstacle à la solution des problèmes internationaux et à la réalisation d'une paix mondiale réelle est la persistance continue de ce qui est appelé la guerre froide, et dont la principale caractéristique est le partage brutal du monde en deux camps idéologiques hostiles, chacun soupçonnant et craignant l'autre, et tous les deux rivalisant pour attirer de nouvelles recrues. Dans ces conditions, ce serait rendre un mauvais service à la cause de la paix que de prendre position avec l'un ou l'autre des deux blocs de puissances. D'un autre côté, la Birmanie est convaincue que la paix ne peut pas être le fruit d'un neutralisme passif, qui équivaudrait à abandonner la lutte pour la paix. C'est pourquoi la Birmanie a toujours suivi, et continue à suivre, une politique de neutralité stricte, mais active. Elle ne cherche cependant pas à créer un nouveau groupe d'Etats neutres et non engagés, car ce serait inévitablement faire une politique de bloc qui, à son tour, diviserait un monde déjà divisé.

105. Une fois de plus, la session de l'Assemblée générale s'ouvre dans une atmosphère de tension accrue. Nous sommes maintenant en présence d'une détérioration générale des relations internationales, en particulier entre les grandes puissances, et les longues négociations sur le désarmement n'ont produit

que peu de fruit. La Conférence "au sommet", à Paris, dans laquelle le monde entier avait mis tant d'espoir, a échoué avant même d'avoir réellement commencé. Nous savons tous quelles sont les diverses raisons qu'on a données pour l'échec de la Conférence "au sommet". L'Union soviétique et ses alliés ont jeté tout le blâme sur le survol du territoire soviétique par l'avion U-2 des Etats-Unis, et sur le fait que le Gouvernement américain en a accepté la responsabilité. Les Etats-Unis et leurs alliés ont soutenu que l'incident de l'U-2 n'a été qu'une excuse et que l'Union soviétique n'avait jamais eu l'intention de laisser la Conférence "au sommet" aboutir. U Nu, premier ministre de l'Union birmane, a fait la déclaration suivante devant la Chambre des députés le 22 septembre 1960:

"A notre sens, le survol de l'avion U-2 constitue une violation du droit international. La justification que les Américains ont donnée de ce vol est chose nouvelle et, selon nous, peu convaincante. Ceci dit, force nous est d'ajouter que le survol de l'avion U-2 ne justifiait pas la rupture de la Conférence "au sommet". D'éminents hommes d'Etat dans le monde entier — et parmi eux je tiens à citer le premier ministre Khrouchtchev et le président Eisenhower — se sont efforcés patiemment et laborieusement de traduire dans les faits l'axiome selon lequel il n'y a d'autre choix que la coexistence pacifique, et tous ces efforts ont été anéantis par l'échec de la Conférence "au sommet". En conséquence, la possibilité d'un conflit armé s'est accrue."

106. L'échec de la Conférence "au sommet" a naturellement interrompu les négociations sur le désarmement, qui est le problème le plus pressant de notre temps. Ma délégation appuie vivement la résolution^{6/} par laquelle la Commission du désarmement demande à toutes les parties intéressées de reprendre les négociations sur le désarmement général et complet. A notre avis, il importe au plus haut point que tous ceux que cet urgent problème intéresse directement ne perdent jamais contact.

107. Mais on perçoit une lueur d'espoir dans ce fond de ténèbres. En effet, une certaine mesure d'accord a été réalisée sur des questions de principe comme de fond. Les parties intéressées se sont mises d'accord sur plusieurs aspects du contrôle des essais nucléaires et tout devrait être mis en œuvre pour progresser à l'intérieur comme à l'extérieur des Nations Unies. Accepter la bonne foi du camp adverse est un aussi grand pas vers la paix que de signer un traité. Pour arriver à un accord de désarmement, il faut d'abord arrêter la course aux armements en interdisant les essais nucléaires. On a cru à un certain moment que l'on allait y parvenir, et nous étions heureux de voir les grandes puissances commencer à parler le même langage. Il y avait de l'espoir dans l'air, mais l'échec de la Conférence "au sommet" a empoisonné de nouveau l'atmosphère.

108. Le problème du désarmement change de caractère chaque jour. A une certaine époque, il consistait à décider les puissances nucléaires existantes à se défaire de leurs armes nucléaires. Maintenant, il s'agit d'empêcher de futures puissances nucléaires d'en fabriquer. Parmi ces dernières, la République

^{6/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1959, document DC/146.

populaire de Chine vient au premier rang. En l'absence d'accords politiques, il est à peu près certain qu'elle possédera sa propre bombe d'ici deux ans, même sans aide extérieure. Aussi, en rejetant, le 8 octobre 1960, la proposition même tendant à inscrire à son ordre du jour la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies [A/4474], l'Assemblée générale a montré son incapacité à lire les signes des temps et son obstination à ne pas voir les choses telles qu'elles sont.

109. La diplomatie moderne est, dans la plupart des cas, une série de réflexes conditionnés. Toute proposition émanant de Moscou ou de Pékin est dans tous les cas dénoncée par l'Ouest comme une manœuvre de propagande. Presque chaque fois que l'Ouest présente une proposition réellement digne d'intérêt, ses antagonistes lui retournent la même accusation. Cela a été malheureusement le cas quand l'Ouest a catégoriquement écarté la déclaration de juillet dernier du premier ministre Chou En-lai, aux termes de laquelle la Chine est disposée à conclure un traité qui interdirait l'emploi d'armes nucléaires en Asie et dans le Pacifique. Autant les peuples de l'Amérique latine désirent maintenir la paix dans leur région et les Africains soustraire la leur à la rivalité des grandes puissances, autant la plupart des Asiatiques sont heureux d'accueillir toute mesure, d'où qu'elle vienne, destinée à tenir l'Asie à l'écart des engagements militaires. A cet égard, la proposition du premier ministre Chou En-lai de créer une zone de paix sans armes atomiques en Extrême-Orient et dans tout le Pacifique mérite une grande attention. Point n'est besoin d'examiner en détail les avantages de cette proposition. Un Pacifique sans armes nucléaires rapproche beaucoup plus de la paix mondiale qu'un Pacifique nucléaire, la République populaire de Chine ayant de grandes possibilités de devenir un pays producteur d'armes atomiques et les Etats-Unis étant déjà une grande puissance nucléaire.

110. On peut se demander si la République populaire de Chine est sincère. De l'avis de ma délégation, il s'agit là d'une vaine question, le mot "sincérité" ayant été rayé depuis longtemps du vocabulaire diplomatique. Le seul critère à appliquer à la proposition de Pékin, un critère beaucoup plus sûr, est de savoir si la Chine populaire y trouve des avantages à long terme. Il est évident que la Chine ne peut pas devenir une puissance nucléaire et en même temps mettre en œuvre son ambitieux programme de révolution industrielle avec tous les frais énormes qu'il entraîne. Le développement dans un domaine implique un certain retard dans l'autre, en raison des innombrables obstacles à surmonter. Le meilleur moyen pour l'Ouest de savoir si le premier ministre Chou En-lai n'a pas simplement cherché à faire de la propagande est d'accepter ses propositions telles qu'il les présente et de commencer à en discuter avec lui.

111. Je voudrais passer maintenant à la situation en Algérie, qui continue à donner de vives préoccupations dans le monde entier. Beaucoup d'orateurs, avant moi, ont parlé de ce problème plus ou moins en détail; aussi ne chercherai-je pas à rappeler les événements qui se sont produits depuis que l'Assemblée générale a été saisie de cette question à sa quatorzième session. Les hostilités continuent

au même rythme, causant de grandes souffrances et de lourdes pertes en vies humaines. Plus de 1 million d'Algériens ont été déplacés et regroupés dans diverses parties du pays. Des observateurs impartiaux ont relaté la misère et la détresse des Algériens enfermés dans des camps d'internement ou dans des prisons. La situation, en continuant d'envenimer les relations internationales et d'accroître les tensions, menace la paix mondiale. C'est pourquoi, le 20 juillet 1960, 25 nations africano-asiatiques, y compris la Birmanie, ont demandé l'inscription de la question de l'Algérie à l'ordre du jour de la présente session [voir A/4418 et Add.1].

112. Si des changements considérables se sont produits dans ce qui était autrefois l'Afrique française, le problème algérien, à notre grand regret, reste sans solution. On se rappellera qu'en septembre 1958 18 territoires, à l'exclusion de l'Algérie, se sont vu offrir le choix entre trois solutions: premièrement, intégration complète avec la France comme départements de la République française; deuxièmement, maintien du statut territorial actuel, avec droit de représentation au Parlement français, comme par le passé; troisièmement, adhésion à la nouvelle communauté en tant qu'unité entièrement autonome. La condition de cette offre a été que tout territoire qui rejeterait la Constitution française serait immédiatement séparé de la Communauté et coupé de toute aide française. Sur les 18 territoires à qui ce choix était offert, la Guinée a rejeté la Constitution et s'est donc détachée complètement de la France. Les 17 autres territoires ont tous approuvé la Constitution, et 12 d'entre eux ont choisi de devenir autonomes au sein de la Communauté. Les cinq autres, en majorité de petits territoires, ont décidé de maintenir le *statu quo*. Parmi ces derniers, un seul est situé en Afrique: la Côte française des Somalis. On remarquera que la Communauté française ne présentait pas les mêmes avantages que le Commonwealth britannique, dont un Etat complètement indépendant peut rester membre. Au début de cette année, la Constitution a été amendée et la Communauté est maintenant, sur tous les points essentiels, comparable au Commonwealth, tous ses membres étant indépendants et ayant le même statut d'égalité.

113. Je n'ai rappelé ces faits que pour souligner le contraste entre la manière dont la France traite l'Algérie et celle dont elle a traité ses autres colonies. Le passage sans heurt de l'Union française à la Communauté française et la révision de la Constitution de la Communauté pour répondre aux nécessités des temps modernes reflètent le réalisme du président de Gaulle et la manière, digne d'un homme d'Etat, dont il a traité le problème des colonies. Malheureusement, sa politique algérienne est loin d'être satisfaisante. Si le Président n'a pas abandonné le principe de l'autodétermination, que l'Organisation mondiale a préconisée, il a vidé le mot "autodétermination" de tout son sens.

114. Il est certainement regrettable que le Gouvernement français soit à l'heure actuelle engagé dans deux guerres, aussi peu glorieuses l'une que l'autre. En Algérie, il combat les nationalistes algériens. En France, il combat les journalistes, les écrivains et les intellectuels français. Jusqu'ici, c'est sur le second front qu'il a remporté le plus de victoires. Depuis avril dernier, plusieurs journaux et périodiques français ont été saisis; de nombreux livres

et publications ont été interdits ou confisqués, et leurs auteurs arrêtés. Que le Gouvernement français ait réussi à défendre son honneur contre des écrivains désarmés, cela ne compense que bien faiblement les échecs constants auxquels il se heurte en voulant battre les nationalistes algériens en Algérie. Après six ans de pacification, les forces nationalistes algériennes sont plus fortes, mieux adaptées et mieux équipées que jamais. Le grand danger, évidemment, est que d'autres pays, et non seulement les pays limitrophes, seront probablement attirés dans la guerre algérienne, si elle continue. En fait, l'Algérie n'est plus ni un problème français, ni même un problème algérien. La guerre qui se prolonge a fait de ce pays un baril de poudre international. Ou bien le président de Gaulle offrira aux nationalistes algériens de raisonnables conditions de négociation sur les garanties nécessaires à l'autodétermination, ou bien la guerre s'intensifiera et l'Afrique sera de plus en plus plongée dans un bain de sang. Aucun gouvernement africain, aussi désireux soit-il de conserver de bonnes relations avec la France, ne pourra rester neutre plus longtemps, même officiellement.

115. La situation laisse présager que la guerre va reprendre plus féroce encore et que les effusions de sang vont augmenter. Il s'est maintenant creusé un grand abîme entre le Président et les nationalistes algériens qui luttent pour conquérir l'indépendance qui leur est due par droit de naissance. Le Président ne veut de négociations que sur la question du cessez-le-feu, et il envisage l'autodétermination sous la forme d'élections contrôlées par les forces armées françaises. On comprend bien que les nationalistes algériens ne peuvent accepter ces conditions. Il est difficile d'imaginer qu'ils puissent accepter, après six ans de révolte contre la France, de voter sous le seul contrôle de l'armée française. Le seul moyen de sortir de l'impasse serait, semble-t-il, de chercher à mettre en application le principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, en recourant à une forme quelconque d'action internationale. Néanmoins, ma délégation espère encore que les deux parties intéressées engageront des pourparlers, conformément à l'opinion généralement exprimée à l'ONU, avant d'envisager un référendum sous contrôle international. Le président de Gaulle, à qui la France doit de grandes réalisations dans d'autres parties de l'Afrique, peut certainement trouver pour l'Algérie une solution fondée sur le même principe d'autodétermination qui a été appliqué aux autres territoires.

116. Les événements qui se sont produits dans la République du Congo (Léopoldville) ont, pour l'Organisation des Nations Unies, des répercussions plus graves que tout ce qui s'est passé jusqu'ici. On se souviendra que l'objectif initial de l'intervention de l'Organisation des Nations Unies était de remplacer les troupes belges et de "tenir le fort" jusqu'au rétablissement de l'ordre. Les forces des Nations Unies n'avaient ni le mandat, ni la responsabilité d'intervenir dans la phase suivante, à savoir les luttes intestines croissantes entre les Congolais, qui ont pris plus d'une fois le caractère d'une guerre civile, et qui, à un moment donné, ont menacé de se transformer en un conflit international. De nombreux chefs d'Etat africains indépendants ont reconnu que des nuages de guerre s'accumulaient au-dessus du cœur du continent africain, qu'ils considèrent à bon droit comme le leur, et il est encourageant de

constater qu'ils se sont ralliés pour venir au secours de l'Organisation des Nations Unies et qu'ils ont évité une catastrophe.

117. Les événements qui sont survenus dans la République du Congo auront, à n'en pas douter, des répercussions sur l'évolution d'autres Etats africains, et l'action de l'Organisation des Nations Unies au Congo est une épreuve qui montrera dans quelle mesure l'Organisation mondiale peut contribuer à rétablir l'ordre dans la nouvelle république. L'action des Nations Unies dans la République du Congo doit être considérée comme une épreuve pour l'Organisation, dont l'avenir est assurément en jeu. Ma délégation souhaite voir l'Organisation des Nations Unies progresser sensiblement vers le concept d'un ordre mondial. Si l'Organisation ne réussit pas à mener à bien sa principale tâche, qui est le rétablissement de l'ordre dans la jeune république, elle tombera probablement dans l'immobilité et l'impuissance, comme l'a fait autrefois la Société des Nations, avant son effondrement total. Voilà pourquoi ma délégation estime qu'il est essentiel de ne pas laisser la présente entreprise échouer. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies doit, dans un certain sens, affirmer sa légitime autorité dans la République du Congo; sinon, elle sombrera dans une passivité humiliante.

118. Pour juger si l'action des Nations Unies réussit ou non au Congo, il convient d'examiner les résultats à la lumière des faits complexes survenus au cours de ces dernières semaines. On se rappellera que le point de rupture a été atteint vers le milieu d'août. La Force des Nations Unies avait alors pratiquement atteint l'objectif initial pour lequel elle avait été envoyée: les troupes belges étaient parties — certains signes donnent cependant encore à penser que beaucoup de membres des forces belges sont revenus comme techniciens — un contingent des Nations Unies s'était établi au Katanga et le Secrétaire général s'était acquitté du mandat dont l'avait chargé le Conseil de sécurité.

119. Ma délégation est convaincue que le Secrétaire général s'acquitte sincèrement et efficacement des fonctions qui lui ont été confiées par les Nations Unies. Chaque fois que son mandat au Congo a prêté à controverse, le Secrétaire général a posé la question au Conseil de sécurité. Nous notons avec satisfaction que c'est des décisions du Conseil de sécurité qu'il tire toute son autorité. Dans ces conditions, ma délégation pense qu'il n'est nullement nécessaire à l'heure actuelle de modifier le poste ou les fonctions du Secrétaire général, ou de réorganiser le Secrétariat. Une telle mesure, non seulement diminuerait l'efficacité des opérations des Nations Unies, mais affaiblirait incontestablement l'Organisation elle-même.

120. Le monde n'a jamais eu si désespérément besoin d'une organisation dont l'existence exprime, non pas une utopie, mais la plus grande réalité internationale. L'Organisation symbolise le besoin collectif de paix qu'a l'humanité pour survivre, un besoin qui dépasse les intérêts nationaux ou idéologiques de tel ou tel Etat Membre.

121. L'affaire du Congo marque une nouvelle phase de l'évolution de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons ardemment que l'Organisation deviendra l'organe indispensable au monde pour calmer

la tempête. Nous devons admettre que le monde entre dans une période de crise aiguë, et que la guerre froide a atteint son point culminant. Mais le symptôme le plus intéressant, et peut-être aussi le plus encourageant, est que toutes les grandes batailles de la guerre froide se livrent au sein de l'Organisation des Nations Unies. Qu'il y ait eu tant de chefs d'Etat ou même de gouvernement à cette importante session de l'Assemblée générale est un hommage rendu au nouveau prestige de ce forum du monde qu'est l'Organisation des Nations Unies.

122. Mme MEIR (Israël) [traduit de l'anglais]: L'admission de 16 nouveaux Membres marque une étape révolutionnaire de l'histoire de l'humanité. Ces pays représentent des millions d'hommes et de femmes qui vont connaître aujourd'hui pour la première fois la souveraineté et la liberté dans un monde moderne. Rien n'est aussi humiliant que la subordination nationale et l'inégalité, et rien ne remplit d'enthousiasme comme l'indépendance nationale et l'égalité. Aucune nation n'a reçu pour mission d'en dominer d'autres, et aucune n'a été vouée à être dominée. Je soutiens que même la meilleure des dominations étrangères ne peut remplacer l'autonomie. C'est parce que ces vérités fondamentales sont aujourd'hui universellement reconnues que les nouveaux pays sont accueillis parmi nous avec tant de joie.

123. Mais que l'on me permette de rappeler que ceux d'entre nous qui viennent d'accéder à l'indépendance s'exposent à deux dangers: le premier est la tendance à s'attarder sur le passé; le second est celui de croire que l'indépendance politique résoudra par elle-même tous les problèmes.

124. Que faut-il entendre par "s'attarder sur le passé"? Il est naturel que beaucoup de nouveaux peuples aient des souvenirs pénibles et parfois amers. Il est compréhensible que beaucoup d'entre eux puissent avoir de la rancune à l'égard de leurs anciens dirigeants et considèrent leur infortune actuelle comme un héritage du passé. C'est, pour eux, un douloureux paradoxe qu'ils aient été laissés dans la pauvreté, alors que certains pays ont des problèmes d'excédents et de surproduction. Lorsqu'ils voient leurs terres riches en minéraux et en végétaux, or et diamants, bauxite, fer et cuivre, cacao, coton, sucre et caoutchouc — ils ne peuvent manquer de conclure que Dieu n'a pas voulu qu'ils aient faim.

125. Comment pouvons-nous nous attendre à ce que les Africains s'enthousiasment pour les exploits de l'âge spatial alors que beaucoup des leurs sont encore analphabètes? On ne peut espérer que dans un village africain une mère se réjouisse des progrès de la médecine dans le monde lorsqu'elle voit ses enfants souffrir du trachome, de la tuberculose ou du paludisme. Tout cela, nous devons le comprendre. Il est naturel que les peuples de ces nouvelles nations se rappellent toutes leurs souffrances et toutes leurs humiliations. Aucun peuple ne peut bâtir son avenir s'il ne se souvient de son passé. Mais un peuple ne peut pas vivre seulement en se penchant sur son passé. Il doit investir toute son énergie et toutes ses aptitudes dans l'avenir.

126. Je parle au nom d'un peuple ancien dont le passé pendant des millénaires a été fait de tragédies, de discrimination raciale et d'humiliations. Il a

continuellement lutté pour préserver son identité et pour survivre — cette lutte ayant atteint son paroxysme en notre temps quand les nazis ont entrepris de parvenir à une "solution définitive du problème juif" par le génocide, c'est-à-dire l'extermination de tout un peuple. Nous n'avons pas l'intention d'oublier tout cela, même pour un instant. Nous n'avons pas oublié non plus que nous avons lutté pour défendre nos droits en Palestine sous ce qui était devenu, en fait, un régime colonial, et que cette lutte a souvent été tragique. Cependant, aujourd'hui, quand nous passons en revue nos modestes succès au bout de 13 ans d'existence en tant qu'Etat, nous savons que ce n'est pas par des lamentations que nous les avons obtenus; notre souvenir du passé est resté intact, mais nous avons consacré toute notre énergie à l'édification de l'avenir.

127. J'en viens au second des dangers que j'ai mentionnés et qui, j'en suis sûre, apparaîtra à tous nos amis qui sont ici pour la première fois. Nous savons fort bien que l'indépendance n'est pas seulement le couronnement d'aspirations et de rêves ardents. Ce n'est pas seulement une victoire après une lutte longue et douloureuse. C'est tout cela, mais c'est aussi un défi écrasant. Il faut maintenant faire face à des problèmes et à des dangers sans nombre.

128. Nous, les pays neufs, nous sommes devenus indépendants à une époque où l'homme accomplit ses plus grands exploits. Certaines parties du monde ont atteint des niveaux de vie et de développement extraordinaires. Il ne faut pas que l'on nous dise d'avancer lentement, il ne faut pas que l'on nous dise que le progrès des pays développés a pris des générations et des siècles. Nous ne pouvons pas attendre. Nous devons nous développer rapidement. Comme l'a dit un ami venant du Kenya pour visiter Israël: "Dois-je aller à pied à l'âge des avions à réaction, sous prétexte que ceux qui en ont aujourd'hui allaient à pied il y a quelques générations?"

129. Ce défi ne touche pas seulement les nations nouvelles mais le monde entier. On a beaucoup dit et beaucoup fait pour ce que j'appellerais les "premiers secours": la nourriture partagée, les excédents offerts à ceux qui ont faim. Mais je tiens à dire que nous ne serons jamais véritablement libres aussi longtemps que nos enfants devront être nourris par autrui. Notre liberté ne sera complète que lorsque nous aurons appris à tirer de notre sol la nourriture dont nous avons besoin. Le cri qui monte aujourd'hui des continents d'Afrique et d'Asie est celui-ci: partagez avec nous, non seulement votre nourriture, mais aussi vos connaissances sur les moyens de la produire. L'inégalité aujourd'hui, ce n'est pas seulement le fossé qui sépare le monde sur le plan matériel, mais, ce qui est plus effrayant, le fossé entre ceux qui cherchent littéralement à atteindre la lune et ceux qui ne savent pas comment atteindre leur propre sol pour en tirer ce dont ils ont quotidiennement besoin.

130. Satisfaire la faim de l'esprit n'est pas moins urgent que satisfaire la faim du corps. Il s'agit de savoir comment le monde peut s'organiser afin de rattraper le retard des générations et partager ces connaissances avec ceux qui en ont besoin. La science et la technique de notre siècle, qui ont profité aux Etats industriellement avancés, doivent être mises à la disposition des nouvelles nations, généreusement et sans contrainte, pour les aider à

résoudre leurs problèmes, dans les domaines social, économique et sanitaire.

131. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées prêtent une attention de plus en plus grande à ces problèmes critiques. Grâce notamment aux deux instruments que constituent le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial, il y a maintenant un échange spontané de connaissances et de techniques entre des nations de niveaux économiques différents, et les ressources exploitables sont l'objet d'études et de préparatifs en vue de leur mise en valeur. Aujourd'hui, ces activités ont plus que doublé depuis trois ans, mais le besoin manifeste d'une aide de cette nature s'est accru dans des proportions encore plus grandes. Il est devenu impératif d'augmenter les ressources mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, notamment pour faire face aux besoins urgents des nouvelles nations indépendantes. Nous savons par expérience combien l'aide de l'Organisation des Nations Unies est utile, et nous sommes disposés à augmenter, dans la limite de nos moyens, notre participation active à cette grande entreprise de collaboration internationale.

132. C'est pour aider à lancer un pont entre les deux mondes, celui du progrès scientifique et celui de la libération nationale, que l'Institut Weizmann des sciences et le Ministère de l'éducation nationale ont organisé à Rehovoth, en Israël, il y a quelques semaines, la Conférence internationale sur la science au service des nouveaux Etats. Par son histoire, Israël sent qu'elle s'apparente à chacun de ces deux mondes. Nous participons, aussi modestement que cela puisse être, au mouvement scientifique et technique contemporain. Mais nous sommes aussi parmi les 35 nations qui ont accédé à la souveraineté depuis la fondation des Nations Unies, et nous entretenons avec la plupart de ces nouvelles nations des rapports d'amitié et de respect mutuels. Le but de la Conférence de Rehovoth, tel qu'il a été défini par ses organisateurs, il y a plus d'un an, était "d'examiner la mesure dans laquelle la science et la technique peuvent aider au progrès des nations dont le développement ne se fait pas encore assez rapidement".

133. Telles étaient les circonstances dans lesquelles Israël a été, pendant deux semaines remarquables, l'hôte d'une réunion internationale de composition unique. D'une part, nous avons parmi nous d'éminents ministres, des présidents d'universités, des techniciens et de hauts fonctionnaires de nombreux pays, notamment des pays d'Asie et d'Afrique, dont la préoccupation essentielle est d'associer à la liberté constitutionnelle un progrès économique et social plus rapide. D'autre part, nous avons accueilli d'éminents savants dont les réalisations ont transformé le mode de vie et les perspectives d'avenir sur la terre. Ces deux groupes d'hommes — des hommes d'Etat de nations en voie de développement et des chefs de file de la science moderne — se sont efforcés à s'unir en une communion d'intelligence et d'esprit.

134. Quarante nations étaient représentées à la Conférence, plus de la moitié étant des nations d'Asie et d'Afrique. Il y avait également des représentants et des observateurs des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations qui s'occupent du développement et de la culture dans les sociétés nouvelles. La Conférence a adopté la

Déclaration de Rehovoth [A/4570], qui contient notamment les recommandations suivantes:

" ...

"a) Les gouvernements des Etats en voie de développement doivent considérer le progrès de la science et de la technique comme faisant partie intégrante de leur politique nationale et prévoir, dans ce but, des allocations de fonds, ainsi que d'autres possibilités;

"b) Dans le système éducatif des Etats nouveaux et en voie de développement des programmes accélérés doivent être établis pour créer un corps de travailleurs scientifiques et d'experts techniques;

" ...

"d) Jusqu'à ce que leur main-d'œuvre scientifique soit adéquate, les Etats nouveaux et en voie de développement devraient rechercher l'aide de conseillers et d'experts scientifiques de pays amis, ainsi que celles des organisations internationales, pour les aider à établir des habitudes et des traditions scientifiques."

" ...

La Conférence a lancé un appel aux pays développés, leur demandant de fournir une telle aide.

135. La délégation israélienne reviendra à ce sujet en commission, au cours de la présente session. Peut-être l'Assemblée générale pourrait-elle adopter une résolution inspirée de certaines des idées que je viens d'exprimer.

136. Mais, s'il est vrai que la science et la technique peuvent fournir les clefs du savoir, une grande part des capitaux nécessaires au développement doit encore provenir de sources extérieures. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement et d'autres institutions internationales déploient des efforts remarquables pour répondre à ces besoins, mais elles ne disposent pas suffisamment de ressources pour gagner sur les pressions démographiques. Ce qu'il faut, c'est un apport de fonds d'équipement initial d'une envergure telle qu'il mette en mouvement les forces locales de croissance économique qui sont capables de se perpétuer. C'est une ironie de voir à l'heure actuelle l'expansion la plus spectaculaire et l'amélioration la plus rapide des niveaux de vie se produire, non dans les pays arriérés, mais dans les pays développés, et de voir que l'écart entre les uns et les autres, au lieu de diminuer, ne cesse de grandir. Aucun lent apport de capital ne pourrait empêcher ce fossé de s'élargir et rétablir l'équilibre. Je voudrais signaler en passant qu'au cours des cinq dernières années la production aux Etats-Unis a augmenté de 25 pour 100 et que l'Europe occidentale a augmenté la sienne de 48 pour 100, ce qui est plus remarquable encore et fait de cette région une force économique de premier plan dans le monde.

137. Prenant récemment la parole à une conférence du Conseil des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le gouverneur de la Banque d'Israël a fait remarquer que, si les nations industrialisées, membres de la Banque, destinaient 2 pour 100 de leur produit annuel brut au développement des nations insuffisamment développées, on disposerait d'une somme annuelle de 17 milliards de dollars qui donnerait une véritable

impulsion au mouvement en avant des pays insuffisamment développés. On pourrait y ajouter un pourcentage du même ordre du produit national de l'Union soviétique — produit de grande envergure et rapidement croissant — ainsi que de celui d'autres pays industrialisés qui ne sont pas membres de la Banque. Et, si l'on ajoutait à ces ressources l'épargne des pays en voie de développement eux-mêmes, la situation actuelle changerait complètement, à n'en pas douter, et tous les hommes, partout dans le monde, pourraient avoir, dans un avenir relativement proche, une vie plus heureuse, faite de possibilités de plus en plus étendues.

138. Tout cela peut paraître extravagant, tant que nous n'aurons pas su réaliser le bien-être de la majeure partie de l'humanité. Ce bien-être ne s'obtiendra pas par des discours de félicitations le jour de l'indépendance, mais seulement par un effort à grande échelle et concerté de la part des principaux pays industriels.

139. Je vais maintenant passer à la situation au Congo (Léopoldville). Je voudrais tout de suite préciser la position de mon gouvernement et de mon peuple. La voici: le Congo aux Congolais.

140. Ma délégation estime que le peuple congolais, et lui seul, a le droit de choisir le genre de la constitution sous laquelle il désire vivre. De plus, nous sommes aussi d'avis que la fragmentation des nouveaux Etats ne sert pas l'intérêt des peuples africains eux-mêmes. Aucun vrai ami des peuples africains ne voudrait obtenir d'avantages politiques ou économiques à leurs dépens; seuls leurs ennemis peuvent désirer entraîner l'Afrique dans la guerre froide.

141. L'Organisation des Nations Unies doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher les puissances extérieures ou tout autre pays africain de faire du Congo un terrain de chasse en vue de leurs propres intérêts politiques. Les Nations Unies seules devraient avoir la tâche d'aider le peuple congolais à résoudre les problèmes complexes et tragiques auxquels il fait face. Même si nous ne sommes pas toujours en parfait accord avec le Secrétaire général, mon gouvernement pense qu'il s'est acquitté de sa tâche au Congo de la manière la plus consciencieuse.

142. Ma délégation estime que l'assistance technique aux nouveaux pays doit prendre des voies diverses: les Nations Unies, de nouveaux accords multilatéraux, et les accords bilatéraux. Mais, dans une situation troublée comme celle qui existe actuellement au Congo, nous pensons qu'il est souhaitable que toute l'aide passe par les Nations Unies. Ceci doit s'appliquer évidemment à toute aide militaire au Congo.

143. Ma délégation espère vivement que les dirigeants du Congo sauront unir toutes leurs énergies et tous leurs talents pour mener à bien l'œuvre constructive si nécessaire au bien-être de leur peuple.

144. On a dit qu'il faudrait réorganiser le poste de Secrétaire général et prévoir trois secrétaires au lieu d'un. On a ajouté que chacun des trois secrétaires devrait avoir droit de veto. De l'avis de ma délégation, ces mesures mèneraient à la paralysie. Nous avons le Conseil de sécurité, dont les décisions sont soumises au droit de veto, et l'on nous demande maintenant de créer un système de veto au niveau de

l'exécution. Ma délégation pense donc, elle aussi, que le système actuel doit être maintenu.

145. Ce débat extrêmement important sur le désarmement présente un aspect encourageant: tout le monde reconnaît que nul ne pourrait aujourd'hui triompher dans une guerre mondiale. C'est peut-être la raison d'espérer qu'aucun camp ne déclenchera délibérément une guerre. Toutefois, une guerre causée par un faux calcul, dans cette ère atomique, pourrait détruire l'humanité tout entière, et peu nous importe vraiment ce que donnerait la recherche des responsabilités. L'objet vital est que la civilisation demeure.

146. Cela nous décourage beaucoup, et nous effraie, nous, les petites nations, d'écouter discuter les grandes puissances, car c'est de notre sort qu'elles débattent.

147. N'est-ce pas une triste ironie que rien ne semble créer autant de tension que les discussions sur la paix, le désarmement et la coexistence? Ma délégation est portée à accepter l'explication qu'ont donnée plusieurs représentants de l'absence de progrès. Les raisons véritables de l'échec dans ce domaine, jusqu'ici, ont été la crainte et le manque de confiance. Les puissances intéressées ne peuvent-elles convenir que tous veulent la paix et le désarmement, et se rallier ensuite à la suggestion pratique, faite par M. Macmillan [877ème séance], d'une étude technique? Ma délégation se permet d'ajouter une autre suggestion: donnons aux techniciens un délai précis, trois ou six mois par exemple, et, pendant ce temps, que les puissances acceptent un moratoire total de la guerre froide, en actes et en paroles. Laissons la guerre froide se refroidir. Donnons aux techniciens, ou plutôt au monde, une juste chance. Quel risque cela peut-il nous faire courir? L'expérience peut échouer, mais peut-être réussira-t-elle. Nous ne pouvons perdre tout espoir: l'alternative est trop redoutable.

148. Israël, pour sa part, est partisan d'une politique de désarmement; il s'agit pour notre pays, non seulement d'un concept général, mais aussi d'une politique précise. Un des éléments du programme du Gouvernement israélien, approuvé par le Parlement, est le désarmement complet d'Israël et des Etats arabes, sous inspection et contrôle mutuels. Nous ne nous laissons pas impressionner par les discours élevés sur le désarmement et sur la paix mondiale que prononcent certains dirigeants qui ne pratiquent pas chez eux ce qu'ils prêchent à l'étranger. Notre région est une région troublée et insuffisamment développée. Ni Israël ni ses voisins ne peuvent se permettre de faire la course aux armements; les besoins des hommes, des femmes et des enfants de tous nos pays s'y opposent.

149. Ma délégation a écouté très attentivement le Président de la République arabe unie professer du haut de cette tribune [873ème séance] les principes de paix, de négociation, de préservation de la Charte des Nations Unies. Nous acceptons ces principes dignes d'éloges. Je demande donc au Président de la République arabe unie: est-il disposé à faire ce qu'il conseille à M. Eisenhower et à M. Khrouchchev, à savoir se rencontrer pour négocier? Est-il disposé à rencontrer M. Ben Gourion, premier ministre d'Israël, pour négocier la paix ou, tout au moins, un accord de non-agression? Nous posons la même question au Roi de Jordanie, au Premier Ministre

du Liban et à tous les autres dirigeants arabes. Au nom de mon premier ministre, je déclare qu'il est prêt à une telle rencontre, sans aucune condition préalable, ici même ou à tout autre endroit qui lui serait proposé.

150. Israël se félicite de l'appel qu'a lancé l'éminent Président du Ghana, demandant que l'on reconnaisse les réalités politiques au Moyen-Orient. Nous sommes disposés à accepter, comme il l'a suggéré, que l'on recherche un mécanisme qui "empêche à la fois Israël d'attaquer aucun de ses voisins arabes et les Etats arabes d'attaquer Israël" [869^{ème} séance, par. 85]. Nous avons été également frappés par les sages paroles du Premier Ministre du Népal lorsqu'il a dit: "En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, la solution du problème qui se pose dans la région consiste ... à reconnaître et à accepter les réalités politiques du monde telles qu'elles sont aujourd'hui" [878^{ème} séance, par. 208], et a demandé "une solution réaliste et pratique" [ibid.] du conflit arabo-israélien. Le futur Président de l'Uruguay a, lui aussi, lancé un appel éloquent en faveur d'une paix négociée. Le Ministre des affaires étrangères du Guatemala et d'autres représentants ont fait de même.

151. Au cours de ce débat, un certain nombre de porte-parole arabes ont attaqué mon pays et essayé de récrire l'histoire des événements qui ont entouré sa naissance. Je n'ai pas l'intention de faire perdre son temps à l'Assemblée en répondant à chacun de ces représentants ou en rectifiant les nombreuses déformations de la réalité que contenaient leurs déclarations. Je me bornerai à quelques observations générales destinées au compte rendu et à l'intention de celles des délégations à qui les données du problème ne sont pas familières.

152. Le Président de la République arabe unie a parlé d'une erreur au Moyen-Orient, qu'il convenait de rectifier. Je ne citerai qu'une seule de ses nombreuses déclarations relatives à la méthode de rectification qu'il a évidemment en vue. Dans un discours devant l'exécutif de l'Union nationale, le 8 mai 1960, à Damiette, le président Nasser a dit: "Nous proclamons ici notre détermination de recouvrer nos droits par la force de nos armes."

153. Je demande: est-ce conforme à la Charte des Nations Unies ou à l'appel du Président de la République arabe unie en faveur de la paix? Le boycottage économique imposé à Israël par la République arabe unie est-il conforme à la Charte ou aux nobles déclarations de paix sur la terre faites par le Président de la République arabe unie? Les décisions du Conseil de sécurité lient-elles la République arabe unie, ou jouit-elle d'un statut spécial? Car, si la République arabe unie n'est pas disposée à mettre en œuvre les décisions du Conseil de sécurité sur la question de la navigation dans le canal de Suez, sur quoi fondera-t-elle, si elle est élue au Conseil de sécurité, son droit de dire à d'autres qu'il ne doit pas y avoir de guerre ou de menace de guerre, que toutes les questions doivent être résolues par voie de négociations pacifiques et que les décisions du Conseil de sécurité doivent être observées?

154. Quelle est donc l'erreur au Moyen-Orient que certains porte-parole arabes veulent faire rectifier? Un Etat juif indépendant dans la région est-il un accident ou une innovation? Toutes les montagnes,

toutes les vallées de notre pays, dont parle le Livre des livres, témoignent de notre appartenance et de notre présence. Nos années de dispersion représentent un des chapitres les plus tragiques de l'histoire de l'humanité, mais aussi un chapitre unique de foi et de détermination; elles représentent l'histoire d'un peuple errant, divisé à travers le monde, mais se rappelant toujours d'où il vient et n'abandonnant jamais son espoir et sa détermination d'y retourner. Les massacres, la haine, l'humiliation, la discrimination, tel a été notre partage. Nous n'avons supporté tout cela que parce que nous n'avons jamais abandonné l'espoir de l'indépendance nationale et de la dignité humaine. Le désert d'Israël fleurissait-il pendant tout le temps de notre exil? Les arbres recouvraient-ils les collines de Judée? Les marécages étaient-ils asséchés? Non, le roc, le désert, les marécages, le paludisme, le trachome, voilà ce qui caractérisait le pays avant notre retour.

155. En 1947, quand les Nations Unies ont décidé [résolution 181 (II)] à une majorité de plus de deux tiers la création de l'Etat juif, c'est nous qui avons invité la population arabe du pays et les Etats arabes à mettre en œuvre cette décision, en paix avec nous. Au lieu de cela, le 15 mai 1948, sept armées arabes ont franchi leurs frontières pour "rectifier l'erreur" des Nations Unies et dans le but proclamé d'effacer la résolution des Nations Unies par la force des armes, de raser nos villes et nos villages et d'anéantir la population. Nous avons dû faire face aux envahisseurs, pratiquement sans armes, et le meilleur de notre jeunesse est tombé sur les champs de bataille pour défendre nos foyers et nos familles, et l'honneur de notre peuple. Les tombes de nos jeunes gens sont disséminées à travers le pays.

156. Puis est venu l'appel lancé par les dirigeants arabes à la population arabe d'Israël, lui demandant de quitter immédiatement le pays en lui promettant qu'elle pourrait rentrer après quelques jours pour se partager les dépouilles des Juifs rejetés à la mer.

157. Nous sommes les derniers à demeurer insensibles à la question des réfugiés. Nous sommes un peuple de réfugiés par excellence. Pendant les 12 dernières années, nous avons accueilli en Israël plus de 1 million de réfugiés, dont plus de 500.000 venaient d'Irak, du Yémen, d'Egypte, de Syrie, et d'autres terres arabes. Aucun Juif n'est venu du pays que représente M. Shukairy, parce qu'aucun Juif n'est autorisé et n'a jamais été autorisé à y vivre. Trois cent mille Juifs sont venus de camps de personnes déplacées d'Allemagne, d'Italie et d'ailleurs. Trois ans après la guerre, ces pitoyables restes de la communauté juive d'Europe, dont 6 millions avaient été massacrés par les nazis, continuaient d'être le peuple indésirable du monde. Il n'y avait pas sept Etats juifs pour les accueillir. Il n'y avait que l'Etat d'Israël ressuscité.

158. Par contre, les Arabes qui ont quitté notre pays n'avaient pas à aller en terre étrangère: ils ont franchi les frontières des pays mêmes d'où venaient les armées d'invasion. Ils parlent la même langue, ils ont la même religion, la même culture. Pourquoi ne sont-ils pas absorbés comme nos réfugiés l'ont été, comme l'ont été les 240.000 Arabes qui sont en Israël aujourd'hui et que nous avons logés et employés, et comme l'ont été les 500.000 Juifs qui ont quitté les pays arabes, forcés de tout laisser derrière eux? Ils sont arrivés nus, malades, sans

métier, mais, malgré cela, ils sont devenus un facteur vital de notre développement.

159. Notre peuple est rentré au pays: une multitude, non, comme on l'a insinué, de gens tirés de leurs confortables et heureux foyers par des machinations sionistes, mais surtout de réfugiés manquant de tout. Ils sont nos frères; nous les avons accueillis et leur avons offert une nouvelle existence parmi nous quels que soient les sacrifices et les obligations que cela comporte, et nous continuerons à le faire.

160. Quant au problème des réfugiés arabes, des observateurs impartiaux ont dit et répété qu'il n'y avait qu'un obstacle à sa solution, un seul, et c'est la politique des dirigeants arabes.

161. Quand je dis cela, je ne fais pas une déclaration contraire à l'une quelconque des résolutions des Nations Unies; si on fait cette critique, je la rejette. La résolution [194 (II)] adoptée par l'Assemblée générale en 1948 est fréquemment invoquée à cet égard, et elle est tout aussi fréquemment mal citée.

162. De plus, je ne crois pas que les porte-parole arabes soient moralement bien placés pour donner des leçons à propos des résolutions des Nations Unies. Non seulement les Etats arabes ont refusé d'appliquer la résolution de partage de 1947, mais ils ont essayé par la force des armes de l'annuler. L'agression arabe contre Israël et l'Organisation des Nations Unies en Palestine est la seule et unique raison du problème des réfugiés arabes. Malgré cela, pour des raisons humanitaires, nous avons autorisé plus de 40.000 réfugiés arabes à retourner en Israël pour permettre aux familles de se reformer.

163. C'est aussi un fait que la République arabe unie continue de défier ouvertement les résolutions du Conseil de sécurité qui recommandent la libre navigation à travers le canal de Suez.

164. Depuis l'agression contre Israël en 1948, nous avons invité nos voisins à négocier le règlement de tous les problèmes qui nous divisent et à conclure la paix. Ils ont refusé de le faire jusqu'ici et insistent sur le maintien de l'état de guerre avec Israël qui est, comme eux, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

165. Une fois de plus, nous lançons un appel solennel aux dirigeants des Etats arabes: réunissons-nous en une conférence libre, sans conditions préalables, et négocions la paix. Nous sommes convaincus que c'est le seul moyen de régler nos différends de façon réaliste. Et, quand la paix régnera entre nous, nous unirons nos forces pour développer la région tout entière pour le bien de tous nos peuples.

166. Je voudrais passer maintenant à un sujet que ma délégation considère comme extrêmement important. La vie des Nations Unies ne se simplifie pas; au contraire, elle devient plus difficile, et il n'y a qu'un moyen, semble-t-il, de sauvegarder la vie et les activités de l'Organisation dont dépendent les espoirs du monde entier: c'est de respecter strictement la Charte des Nations Unies. La Charte ne permet pas l'état de guerre entre les Etats Membres; la Charte ne permet pas le boycottage des Etats Membres; ce n'est pas respecter l'esprit de la Charte que d'exercer des pressions sur un Etat Membre afin de l'empêcher d'avoir des relations diplomatiques avec

un autre Etat Membre. Une propagande de haine est contraire à l'esprit de la Charte. A notre avis, ce n'est pas en transigeant avec les principes qu'on aide l'Organisation des Nations Unies à fonctionner efficacement.

167. Pour conclure, voici ce que nous voudrions dire: les Nations Unies se sont suffisamment rapprochées de l'abîme pour que nous puissions tous voir qu'il est assez profond pour nous engloutir tous, petits et grands. Il est temps pour nous, les petites nations du globe, les nouvelles nations qui commençons notre existence indépendante, de crier ensemble aux grandes puissances: vous devez chercher sur cette terre un modus vivendi qui nous permette à tous de vivre en paix; vous devez trouver un moyen de désarmer et d'écarter le fléau de la guerre qui menace nos têtes.

168. Nous, les petites nations, avons moralement le droit de lancer cet appel. Mais les droits moraux imposent des responsabilités. Le droit moral et le statut des petites nations sont entièrement fonction de leur volonté tenace d'entretenir des relations mutuelles en se conformant strictement à la Charte des Nations Unies, de régler leurs différends par des moyens pacifiques, de coopérer à leur progrès mutuel et, ce faisant, d'apporter leur contribution essentielle à la cause de la paix et du progrès de l'humanité.

169. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Ghana, qui désire exercer son droit de réponse.

170. M. ASANTE (Ghana) [traduit de l'anglais]: Dans une déclaration qu'il a faite le 7 octobre 1960 devant l'Assemblée générale, M. Garin, chef de la délégation du Portugal, a formulé contre le Président du Ghana une assertion dénuée de fondement. Je voudrais rappeler les paroles de M. Garin:

"Je dois maintenant avouer qu'il m'a été pénible d'entendre le chef de l'Etat du Ghana dire que ce qu'il appelle, sans doute ironiquement, "l'arrangement portugais" est incompatible avec tout concept de la liberté africaine. Il semble donc que le chef de l'Etat du Ghana professe une philosophie politique aux termes de laquelle la liberté africaine est incompatible et ne peut coexister avec les nations et les sociétés multiraciales, si libres soient-elles, et ce en raison d'un conflit inévitable des races et des cultures. On ne saurait se dissimuler la gravité d'une telle philosophie, surtout si on l'applique au continent africain, qui contient tant de sociétés et de nations multiraciales. Pour notre part, nous répudions tout concept d'exclusivité raciale. A travers toute notre histoire, nous avons toujours rejeté le racisme, qu'il soit ethnique, culturel ou politique, et nous ne sommes pas disposés à l'accepter aujourd'hui, malgré l'intention que laissent transparaître les paroles du chef de l'Etat du Ghana." [892ème séance, par. 32.]

171. Ces paroles impliquent manifestement que le Président du Ghana prêchait le racisme, qu'il se faisait l'avocat d'une Afrique exclusivement noire et qu'il voulait rejeter à la mer tous les Africains qui ne sont pas noirs. Mais qu'a dit en réalité le Président du Ghana? Je ne puis faire mieux que de citer ses propres paroles:

"Le Portugal, qui est membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, a adopté une loi

métropolitaine en vertu de laquelle les territoires qu'il a colonisés en Afrique sont déclarés partie intégrante du Portugal. J'ai toujours insisté sur le fait que l'Afrique n'est pas et ne pourra jamais être un prolongement de l'Europe, et la disposition légale adoptée par le Portugal est incompatible avec toute idée de liberté africaine." [869ème séance, par. 43.]

172. Voilà tout ce que le Président du Ghana a dit de "l'arrangement portugais". Il est superflu d'expliquer que le Président du Ghana faisait allusion à l'arrangement portugais en vertu duquel un territoire africain devient, d'un simple trait d'une plume portugaise à Lisbonne, partie intégrante du Portugal. C'est par ce subterfuge que les colonialistes d'aujourd'hui espèrent empêcher l'Assemblée générale d'exposer au grand jour leurs méfaits.

173. Le Président du Ghana s'est élevé contre cette tentative déguisée en vue de réduire les Africains à l'esclavage; il ne s'est pas fait l'avocat du racisme. Le Gouvernement du Ghana maintient qu'aucun Africain n'a le désir d'être Portugais ou Européen, de quelque nation que ce soit. Il a trop longtemps été de bon ton de dénigrer le caractère africain. L'Afrique n'est pas un prolongement de l'Europe, et toute tentative déguisée visant à perpétuer en Afrique un régime colonial discrédité en portant les frontières de l'Europe jusqu'en Afrique constituera une menace pour la paix mondiale. La délégation du Ghana espère que les membres de l'Assemblée ne se résigneront pas à une attitude passive du seul fait que M. Garin leur assure que tout est calme en Angola et dans les autres territoires portugais. La situation est explosive. Tout était calme aussi, il n'y a pas si longtemps, dans l'ancien Congo belge. L'atmosphère pacifique que décrit M. Garin représente peut-être le calme qui précède la tempête.

174. Toutes les paroles inexactes que le chef de la délégation portugaise prête au Président du Ghana ne changeront rien au fait qu'un ouragan s'est déchaîné sur l'Afrique d'aujourd'hui, au-dessus duquel retentit cet appel répété dont le sens est manifeste: "Laissez à l'Afrique seule le soin de développer et de forger sa propre personnalité africaine."

175. Le Portugal s'efforce d'arrêter le cours de l'histoire par un vain procédé juridique, et il nous présente une contrefaçon d'association raciale où une poignée d'autochtones africains font cause commune avec la masse de colons et d'expatriés portugais pour opprimer l'immense majorité des Africains dont la vie est faite de misère, d'ignorance et de travail forcé. C'est ce procédé que déplorait le Président du Ghana et non, comme veut nous le faire croire le chef de la délégation portugaise, l'existence dans un même pays de races différentes.

176. Le Portugal a peut-être une haute idée de sa mission civilisatrice en Afrique et de l'obligation qu'il a d'introduire en Afrique les formes de civilisation moderne du Portugal. Tout ce que nous demandons, c'est que le Portugal reconnaisse que les Africains peuvent être d'un avis différent. Il se peut que les Africains ne fassent pas grand cas de ce qui se passe actuellement au Portugal. Ils veulent par-dessus tout être Africains et non Portugais.

177. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Guatemala, qui désire exercer son droit de réponse.

178. **M. CORONADO LIRA** (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: A la 892ème séance de l'Assemblée générale, tenue le 7 octobre 1960, usant de son droit de réponse, le représentant de Cuba a fait ce qu'il a appelé une dénonciation véridique et grave.

179. J'use à mon tour du droit de réponse pour me référer à cette dénonciation, qui est faite d'accusations sans fondement contre mon pays. Le représentant de Cuba n'a pas réfuté la dénonciation faite le 5 octobre par le Gouvernement du Guatemala; au contraire, recourant à sa violence de langage habituelle, il a lancé contre mon pays une nouvelle série d'accusations calomnieuses.

180. Conformément à la tactique rouge qui inspire son gouvernement, chaque fois qu'un pays rejette le communisme, la première réaction de M. Roa consiste à dire que ce pays souverain est tombé sous la coupe des Etats-Unis. De même qu'aujourd'hui il accuse mon pays, M. Roa a déclaré, devant la télévision à La Havane, que plusieurs pays latino-américains se trouvaient également sous l'influence des Etats-Unis.

181. Ma délégation tient à déclarer très nettement que le Guatemala est un pays souverain, libre et totalement indépendant, et qu'il n'est la créature de personne. Son gouvernement actuel tire son autorité d'élections par lesquelles la volonté populaire s'est exprimée librement; en conséquence, la vie politique du Guatemala est régie par un système entièrement démocratique, constitutionnel et électif.

182. Combien nous souhaiterions que M. Roa puisse dire que le gouvernement qu'il représente tire son autorité d'une consultation populaire, et non pas seulement de la fortune des armes et de l'appui des bafonnettes, et que son gouvernement soit également électif, au lieu d'entendre publiquement annoncer par le Premier Ministre, M. Castro, que son successeur serait son frère Raúl, choisi comme cela se pratique en monarchie, institution à laquelle il a fait ici allusion!

183. Si un gouvernement est tombé sous la coupe de quelqu'un, c'est bien celui que M. Roa représente à l'Assemblée, lequel se trouve entre les serres du communisme moscovite. Aussi ne cesse-t-il d'attaquer le Guatemala, dans le but de changer ses institutions démocratiques actuelles, car le communisme ne pardonne pas à mon pays d'avoir été le premier pays du monde où, après avoir été implanté, il a été balayé par la volonté souveraine d'un peuple libre.

184. Je dis que le Gouvernement cubain est tombé dans l'orbite soviétique, car on ne peut pas dire autre chose d'un gouvernement dont le Premier Ministre a assumé et exerce sans restriction les trois pouvoirs de l'Etat, d'un régime qui modifie l'ordre juridique, passe outre aux principes du droit et châtie sans discrimination d'abord les prétendus criminels de guerre, puis ses simples adversaires et enfin tous ceux qui ne pensent pas comme lui; d'un régime qui restreint le droit de propriété, étatisé l'industrie, confisque les terres, s'empare des services publics, élimine l'initiative privée, contrôle les transports, l'enseignement, les professions libérales, le travail, l'agriculture, les mines et le commerce; d'un régime qui viole la liberté individuelle, supprime l'habeas corpus, bâillonne la

presse, s'impose par la terreur, et arme les ouvriers, les étudiants et les paysans.

185. Pour la mentalité soviétique cubaine, la vénéralité est le seul ressort qui anime les hommes et les pays, d'où les déclarations répétées selon lesquelles mon gouvernement est la créature d'une société fruitière et n'agit que conformément à ses ordres. Cela est devenu un refrain du régime castriste. Quiconque s'oppose à son communisme a été corrompu par les monopoles étrangers et le Département d'Etat des Etats-Unis.

186. La dictature cubaine ne conçoit pas que l'on puisse être en désaccord avec elle, si ce n'est pour des raisons vénales. Les ambassadeurs cubains en mission dans des postes essentiels pour Cuba, comme à Rome, à Washington, à Londres, à Bonn ou dans des pays américains comme le Salvador et le Honduras, et qui quittent ces postes après avoir dû servir leur gouvernement, sont traités de vendus aux Etats-Unis. A ce propos, on peut observer un curieux phénomène nouveau, en matière d'asile diplomatique: des ambassadeurs de Cuba, se trouvant dans leur propre pays, demandent asile dans les ambassades étrangères.

187. Les journalistes qui, comprenant qu'ils ne peuvent plus continuer à servir une politique inspirée par Pékin et par Moscou, demandent asile à l'étranger ne sont pas, pour le castrisme, des citoyens qui exercent leur liberté d'opinion touchant les intérêts de leur pays, mais uniquement des gens qui cèdent à la tentation de l'or étranger.

188. Les Guatémaliens en ont assez d'entendre parler de "l'affaire du Guatemala" en voulant dire par là que notre pays a été victime d'une agression de la part d'une puissance du continent. Comme l'a affirmé catégoriquement notre ministre des relations extérieures [874ème séance], cela est absolument faux. C'est le peuple du Guatemala qui, las des violations constantes des libertés et du massacre de la population par les hordes communistes d'Arbenz Guzmán, actuellement protégé du régime castriste, a livré en juin 1954 le combat libérateur qui a renversé le gouvernement. Dans la libération de mon pays, les étrangers ne sont pas intervenus, et les castristes le savent parfaitement, puisqu'en 1953, au moment où se préparait le mouvement de libération de mon pays, le prétendu général espagnol républicain Alberto Bayo nous a offert sa brochure sur les guérillas républicaines, que nous avons refusée parce que nous ne voulions d'aucune ingérence étrangère. Grande fut notre surprise en apprenant que les instructions de cette brochure servaient aux guérillas de la sierra Maestra, qu'en 1959, après leur victoire, un certain "Ché" Guevara avait publié sous le titre de Guerra de guerrillas la brochure que nous avons refusée cinq ans auparavant, et qu'elle avait également été introduite au Paraguay, au Pérou et dans d'autres pays latino-américains afin de préparer la subversion du continent par le communisme.

189. Le représentant de Cuba a déclaré ne pas être surpris que nous accusions son gouvernement de chercher à bouleverser l'ordre intérieur au Guatemala et il dit que "le réveil sonne à l'heure sur laquelle on le met". Oui, Monsieur Roa, la sonnerie de ce réveil, c'est le Gouvernement cubain actuel qui la remonte avec ses constantes tentatives d'agression,

et ce réveil sonnera l'alarme pour mon pays autant de fois que vous voudrez. J'ai ici une dépêche qui reproduit une information parue dans le journal Revolución, organe du mouvement castriste du 26 juillet; elle confirme pleinement que la goélette armée La Cubana se trouvait devant les côtes du Guatemala et qu'elle s'est enfuie sous le feu de notre aviation; elle confirme en outre que ce bâtiment s'est vu contraint d'éteindre ses feux, de se diriger précipitamment vers la côte mexicaine et qu'il s'est échoué à Cozumel. Je répète l'aphorisme juridique qu'a employé M. Roa: "L'aveu d'une partie dispense de preuves." Entre l'assertion de l'organe officiel cubain et l'accusation portée par mon pays, il n'y a qu'une petite discordance: alors que le Guatemala affirme qu'il s'agissait de décharger des armes, le Gouvernement cubain prétend nous faire croire que, malgré l'existence, à moins de 200 milles de son territoire, de très riches pêcheries au large des côtes mexicaines du Campêche et du Yucatan, le bâtiment cubain avait été faire un voyage de plus de 500 milles pour atteindre les très pauvres pêcheries qui se trouvent sur la côte atlantique du Guatemala.

190. Cette tentative de débarquement, nous l'avons dénoncée devant l'Assemblée générale [874ème séance], et le gouvernement de mon pays a publié un communiqué à ce sujet. Le représentant de Cuba, de façon perfide et suivant sa vieille habitude de mensonges et de calomnies, y a répondu en prétendant qu'il existait des bases militaires des Etats-Unis dans mon pays, ce que je nie énergiquement.

191. M. Roa dit que la tactique employée par le Département d'Etat des Etats-Unis pour renverser un gouvernement qui veut se libérer de son exploitation économique est bien connue. Cette tactique consiste à se servir de l'un quelconque de ses satellites notoires pour l'utiliser comme base d'opérations contre le gouvernement en question, et mon pays aurait été victime de cette stratégie en 1954. Outre que cela est complètement inexact, comme nous l'avons maintes fois répété, ma délégation aimerait entendre le représentant de Cuba, à l'imagination débordante, nous dire de quel prétendu satellite on s'est servi pour renverser le régime communiste de Jacobo Arbenz Guzmán.

192. Dans son intervention du 7 octobre 1960 [892ème séance], la délégation cubaine nous a accusés d'avoir donné asile à ceux que persécute le castrisme, qu'il appelle des criminels de guerre invétérés et des "cipayes" de la conspiration internationale. Outre que je dois rappeler que les cipayes étaient des soldats indiens au service d'une puissance européenne, je tiens à dire que mon pays est très respectueux du droit d'asile, qui est l'un des plus beaux apports du droit latino-américain, et qu'il l'a accordé aux persécutés politiques avec les limites que ce droit comporte, puisqu'il a expulsé, comme la délégation cubaine le sait, ceux qui en ont abusé en voulant faire de la politique contre l'actuel Gouvernement cubain.

193. En ce qui concerne les points précis que l'imagination débordante de la délégation cubaine qualifie d'interventionnisme contre son pays et dont a fait état la revue cubaine Hoy, il y a plusieurs semaines, je vais les réfuter l'un après l'autre, après avoir montré quel crédit on peut accorder aux représentants de M. Fidel Castro.

194. M. Castro n'a-t-il pas prononcé le 6 janvier 1959, en arrivant au palais présidentiel de La Havane, les paroles suivantes: "Je répète que j'appuie sans réserve le Président de la République", Président qui avait été désigné à l'avance par la junte révolutionnaire de Miami? N'a-t-il pas réaffirmé la même idée en assumant les fonctions de Premier Ministre, lorsqu'il a déclaré: "Je resterai ici tant que j'aurai la confiance du Président de la République. Il est superflu de réaffirmer mon respect pour la hiérarchie"? Nous savons tous quel a été l'effet de ces serments pour le Président, M. Manuel Urrutia.

195. Qui peut prêter foi aux accusations des représentants de M. Castro qui, après le triomphe de sa révolution à La Havane, a fait au journaliste Wangüemert la déclaration suivante: "D'ici 18 mois à peu près des élections auront lieu. Les partis politiques s'organiseront d'ici huit à 10 mois"? Il est à peine besoin de rappeler que plus de 20 mois se sont écoulés depuis cette déclaration.

196. Qui peut croire celui qui, le 27 janvier 1959, affirmait au Venezuela ce qui suit: "A Cuba également, nous aurons un congrès dans moins de deux ans"? Qui peut se fier enfin aux paroles d'une personne qui a commis tous les actes que nous savons au cours d'une brève période de 20 mois et qui cependant déclarait en février 1959: "Nos procédés, que sont-ils? Le respect absolu des droits de l'homme, de la personne humaine ..." Qu'il est facile et commode d'avoir le nom de Marti sur les lèvres et Karl Marx dans le cœur! ...

197. J'en viens maintenant aux accusations cubaines.

198. Premièrement, il est faux, contrairement à ce qu'a affirmé le représentant de Cuba, que des aventuriers, quels qu'ils soient, aient pénétré dans mon pays et reçu une formation militaire dans la propriété "Inca" ou aucune autre, et il n'est pas vrai non plus que le Ministère de la défense nationale ait interdit le survol de cette région. Quant à la propriété "Helvetia", elle abrite un poste de formation à la lutte contre les guérillas, où nous instruisons nos troupes en raison de l'imminence de l'invasion cubaine, sur laquelle je reviendrai dans un instant.

199. Deuxièmement, si des détachements de troupes se trouvent sur la côte atlantique de mon pays, ce n'est qu'en raison du droit de défense le plus élémentaire, afin que nous puissions repousser des tentatives de débarquement comme celle de la goélette armée La Cubana.

200. Troisièmement, la zone de Retalhuleu est l'une des plus prospères de l'ouest de la République du Guatemala, et c'est pourquoi elle a été dotée d'un aérodrome qui répond à ses besoins commerciaux. Son existence n'est pas un secret, puisque tout le corps diplomatique a assisté à son inauguration. Il faut tout ignorer de la géographie du Guatemala pour affirmer que certaines marchandises sont déchargées à l'aérodrome du port de San José pour être transportées par voie de terre à Retalhuleu, alors qu'entre ces deux aérodromes il n'y a que quelques minutes de vol.

201. Quatrièmement, nous sommes heureux de faire savoir à M. Roa que la construction de l'aérodrome de Poptun, qu'il a mentionné, a été entreprise par le gouvernement de M. Arevalo et que cet aérodrome a été agrandi par le gouvernement du communiste

Jacobo Arbenz Guzmán, grand ami et protégé du régime que représente ici M. Roa et qui, pensons-nous, ne l'a pas amélioré pour qu'il soit utilisé contre ses bienfaiteurs actuels.

202. Cinquièmement, M. Roa accuse mon pays d'avoir constitué des dépôts d'armes importants dans un village du nom de Gracias de Dios. Fort heureusement, Dieu merci, il n'y a au Guatemala aucun village de ce nom, et encore moins un dépôt d'armes fantôme dans une localité inexistante.

203. Sixièmement, l'aérodrome de la localité de Carmelita del Petén, mentionné également par M. Roa, est utilisé, comme tous les aérodromes du pays, par les avions commerciaux ainsi que par notre aviation militaire.

204. Septièmement, pour ce qui est des touristes, ils sont accueillis au Guatemala comme dans tout autre lieu qui attire les visiteurs, et il est ridicule de venir devant l'Assemblée accuser ces touristes d'être des aviateurs déguisés, des techniciens militaires et des pirates internationaux.

205. Huitièmement, enfin, ma délégation s'inscrit en faux contre l'affirmation de M. Roa selon laquelle mon pays aurait acquis des bombardiers au prix élevé de 500.000 dollars pièce, alors qu'il souffre précisément d'une crise financière qui l'empêche de mener à bien des travaux devant servir au développement du pays. D'autre part, il n'est pas exact de dire qu'il y ait à l'aéroport de La Aurora des avions de bombardement portant l'emblème cubain. L'aéroport de La Aurora est un aéroport international où atterrissent des avions de toutes les nationalités, et ses installations peuvent être vues par tout le monde.

206. Il est ainsi démontré de manière concrète que ce n'est pas le Guatemala qui cherche à s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre pays américain, mais bien Cuba, qui, comme je l'ai déjà dit et conformément à la tactique du communisme, fait des tentatives de subversion dans d'autres pays américains, notamment au Guatemala, où le communisme n'oublie pas sa première défaite.

207. Nos arguments ne sont pas des inventions comme le sont ceux de la délégation cubaine. Tout le monde se souvient que M. Fidel Castro a déclaré qu'il porterait les objectifs de la sierra Maestra jusqu'à la cordillère des Andes. Nous n'avons pas oublié l'invasion du Panama, à l'occasion de laquelle le Guatemala a dû aller au secours de la république sœur injustement attaquée. Qui plus est, dans la Déclaration de La Havane, faite il y a un mois à peine — déclaration que le Gouvernement cubain considère comme officielle — les gouvernements dûment constitués de l'Amérique latine ont été qualifiés d'usurpateurs de la représentation officielle de leur peuple et on a adressé un appel "aux déguenillés, aux sang-mêlé, aux gauchos et aux paysans", héritiers de Zapata et de Sandino, c'est-à-dire à tous les Latino-Américains, pour qu'ils prennent les armes pour la liberté, en les assurant que le peuple de Cuba leur répondrait alors: "Nous sommes avec vous! Cuba ne faillira pas!" Pour que l'Assemblée ne soit pas tentée de croire que j'invente, comme le font nos détracteurs, je vais lire l'incitation à la rébellion que contient la Déclaration de La Havane du 2 septembre 1960. La voici:

"Dans la lutte pour l'Amérique latine libérée, devant les voix dociles de ceux qui usurpent sa représentation officielle, se fait entendre aujourd'hui, avec une force invincible, la voix authentique des peuples, voix qui vient du fond de ses mines de charbon et d'étain, de ses usines et de ses sucreries, des fiefs où les déguenillés, les sang-mêlés, les gauchos et les paysans, héritiers de Zapata et de Sandino, prennent les armes pour la liberté, voix qui est celle de ses poètes et de ses romanciers, de ses étudiants, des femmes, des enfants et des vieillards délaissés. A cette voix sœur, l'Assemblée générale nationale du peuple de Cuba répond: "Nous sommes avec vous! Cuba ne faillira pas!"

208. L'ingérence persistante de Cuba dans les affaires intérieures du Guatemala — notamment l'envoi d'argent pour transformer la célébration du 1er mai en un acte d'hostilité envers le gouvernement, pour fomentier des grèves, imprimer des tracts, diffuser des pamphlets, préparer des actes de terrorisme qui ont malheureusement causé la mort d'innocents, l'envoi d'agents provocateurs et de propagandistes, et la transformation de l'ambassade de Cuba au Guatemala en centre de conspiration contre le gouvernement actuel — a amené le Guatemala à renforcer les mesures de précaution qu'il avait prises patiemment et à rompre ses relations diplomatiques avec Cuba, puis à se mettre en garde contre l'agression.

209. Que pouvions-nous faire d'autre devant le fait évident que l'ex-Président communiste guatémalien Jacobo Arbenz Guzmán vit à La Havane, sur l'invitation du régime castriste, et qu'il y reçoit toute l'aide financière et militaire nécessaire pour mettre sur pied une force d'invasion destinée à renverser le gouvernement de mon pays? Il y est l'objet de toutes sortes d'honneurs — si l'on peut considérer comme un honneur le fait de siéger dans un présidium aux côtés des autorités cubaines. Ses déclarations sont transmises au monde par l'agence de presse du Gouvernement cubain, Prensa Latina, et, dans sa déclaration du 2 septembre 1960, on pouvait lire ce qui suit:

"Le Guatemala se libérera bientôt et redeviendra démocratique, parce que mes compatriotes sont résolus à poursuivre la lutte à l'instar de vous autres Cubains. Mon gouvernement a commis l'erreur de ne pas fusiller les assassins de la dictature, mais maintenant je vous assure qu'au Guatemala nous fusillerons tous les criminels."

Je tiens à la disposition de la délégation cubaine la dépêche de la Prensa Latina qui contient cette déclaration du communiste guatémalien Jacobo Arbenz Guzmán.

210. Il me faut aussi dénoncer l'attaque lancée contre la base militaire de Coban, dans le nord de mon pays, par le lieutenant Elmo Lavagnino, de connivence avec des Cubains castristes; parmi ceux-ci se trouvaient notamment J. Mata et Juan Miranda qui, une fois l'attaque repoussée, se sont enfuis au Honduras.

211. Devant tous ces faits, mon gouvernement a déposé une plainte sérieuse auprès du Conseil de l'Organisation des Etats américains, et il a demandé à la Commission interaméricaine de la paix de se rendre au Guatemala et à Cuba pour vérifier le caractère fallacieux des accusations portées contre

le Guatemala et la réalité indubitable des manœuvres cubaines. Sur instructions spéciales de mon gouvernement, ma délégation tient à confirmer que la demande faite à la Commission interaméricaine de la paix pour qu'elle se rende au Guatemala et à Cuba a été réitérée et demeure pleinement valable. Mon gouvernement précise que la Commission devrait, lors de sa visite à Cuba, procéder à des enquêtes dans la sierra del Escambray et dans la sierra Maestra, afin qu'elle puisse y constater l'existence d'avions à réaction construits derrière le rideau de fer et dotés d'équipages communistes chinois et cubains spécialement entraînés, de chars, légers et lourds, et de milliers d'armes récemment arrivées de l'URSS pour une guerre d'agression en terrain montagneux.

212. Sur instructions spéciales de mon gouvernement, je dénonce ici au monde l'imminence de l'invasion du Guatemala par une expédition organisée, entraînée et financée à Cuba et composée d'aventuriers communistes cubains et autres à la tête desquels se trouve le communiste guatémalien Jacobo Arbenz Guzmán. Je dis que l'invasion est imminente parce qu'il a été décidé qu'elle aurait lieu dans quelques semaines.

213. Si Cuba se sent aussi innocente que l'est le Guatemala, elle peut donc le prouver en acceptant la visite de la Commission.

214. Les représentants de Cuba ont dit à plusieurs reprises dans des réunions internationales qu'ils représentent les peuples d'Amérique. Nous nous souvenons de la déclaration que M. Roa a faite en quittant la Conférence de San José (Costa Rica)⁷; il a dit: "Je m'en vais avec mes compatriotes, et avec moi s'en vont les peuples d'Amérique." Des propos analogues sont tenus ici, comme si Cuba s'arrogeait la représentation de toute l'Amérique. Non, messieurs, vous ne représentez pas l'Amérique. L'Amérique latine est composée de gouvernements dont le pouvoir émane de la volonté populaire, exprimée par des parlements. Or, quand on vous parle de parlements, vous qualifiez immédiatement ceux qui les réclament de "porte-parole des idéologies bourgeoises" et de "valets de l'impérialisme nord-américain", comme vient de le faire le quotidien officiel cubain *Hoy* à l'égard de Haya de la Torre, qui demandait que des élections aient lieu à Cuba. Dans votre déclaration de La Havane, vous n'avez pas énoncé une nouvelle doctrine politique; vous en êtes revenus à l'époque primitive où l'on limitait strictement la consultation populaire à ses propres partisans. Voici ce que dit, à cet égard, la Déclaration de La Havane:

"L'Assemblée générale nationale du peuple cubain exprime la conviction cubaine que la démocratie ne peut consister seulement en l'exercice du droit de vote, qui est presque toujours fictif et qui est faussé par les gros propriétaires terriens et les politiciens professionnels; elle consiste, au contraire, dans le droit des citoyens de décider, comme le fait maintenant l'Assemblée générale du peuple cubain, de leur propre destin."

215. Je voudrais attirer l'attention sur le point suivant. M. Castro nous a déclaré ici, très fièrement, que cette déclaration avait été adoptée par accla-

⁷ Septième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures des républiques américaines, tenue en août 1960.

mation par 1 million de Cubains réunis sur une place de La Havane. En admettant qu'il y ait eu là 1 million de Cubains, nous lui demandons alors: qu'en pensent, Monsieur Castro, les 5 autres millions de Cubains?

216. En Amérique latine, on respecte le droit de propriété, assorti de certaines limitations légales; mais voyons un peu comment ce droit a évolué avec le castrisme. Le 6 février 1959, M. Castro proclamait son respect absolu de tous les droits. Quelques mois plus tard, il parlait déjà d'expropriation avec indemnisation. Dans la Déclaration de La Havane, il ne parlait plus que d'expropriation, sans mentionner l'indemnisation, et, dans le discours qu'il a prononcé ici [872ème séance], il a approuvé ouvertement la recommandation que Mikoyan lui avait faite à La Havane concernant la saisie sans indemnisation. Quelle sera la prochaine étape?

217. Toute l'Amérique respecte la séparation des trois pouvoirs et, surtout, garantit au citoyen le droit sacré d'être jugé équitablement par un pouvoir judiciaire indépendant. Le castrisme, par contre, juge au moyen des odieux tribunaux spéciaux, qui étaient abolis depuis des siècles et qu'il appelle maintenant "tribunaux populaires". Ce sont bien des tribunaux spéciaux puisqu'ils jugent selon une optique déterminée, et c'est ainsi que le castrisme s'est plongé ...

218. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je ne pense pas que l'orateur puisse raisonnablement se plaindre que le Président ait manqué d'indulgence à son égard, mais je crois ne pouvoir l'autoriser à discuter aussi longuement qu'il le fait des affaires intérieures d'un autre pays. Je voudrais prier l'orateur de poursuivre son exposé sans entrer dans un examen détaillé de la situation intérieure d'un autre pays.

219. **M. CORONADO LIRA** (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: Je terminerai sans faire d'autres allusions à ces jugements. Je dirai donc que le Gouvernement de Cuba, un gouvernement de cette nature, ne peut représenter l'Amérique, et que celui qui pourrait le faire, c'est le malheureux peuple cubain qui subit un régime d'emprisonnement, de massacre et de condamnation à l'exil; ce sont ceux qui sont exilés comme les Quevedo, les Rivero, les Martínez Márquez, les Carbó et tant d'autres; ce sont les dizaines de milliers de citoyens enfermés dans les geôles cubaines; c'est le paysan berné, et cette population qui défile silencieusement dans les rues naguère si gaies de La Havane.

220. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la République arabe unie, qui a demandé à exercer le droit de réponse.

221. **M. LOUFI** (République arabe unie): Je m'excuse de prendre la parole en cette heure tardive, mais je suis obligé de répliquer brièvement aux inexactitudes délibérées et aux allégations dénuées de tout fondement qui caractérisent le discours que nous venons d'entendre prononcer au nom d'Israël.

222. Il est étonnant d'entendre Israël demander pourquoi nous avons réclamé une réunion entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique alors que, paraît-il, nous aurions dû proposer plutôt une réunion entre Israël et les pays arabes. Il est pourtant clair que le problème n'est pas le même. Entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, il n'y a pas eu de guerre, il n'y a pas eu d'agression armée

condamnée par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

223. Israël a la mémoire courte. Nos relations avec Israël sont réglées par la Convention d'armistice général de février 1949, dont Israël ne reconnaît même pas l'existence. La paix n'est pas faite de mots. La paix est un comportement, une position politique. Or, le comportement d'Israël est agressif, belliqueux. Il est inutile de rappeler le nombre de fois où Israël a été condamné par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour ses nombreuses agressions armées perpétrées en violation de la Charte et de la Convention d'armistice. Les massacres de Qibya, de Gaza, du lac de Tibériade, et d'autres massacres encore restent présents à notre esprit. Ils ont été couronnés par l'agression de 1956, sur laquelle je crois n'avoir pas besoin de m'étendre. Je pourrais aussi parler des centaines de condamnations dont Israël a été l'objet de la part de la Commission mixte d'armistice. Donc, ce comportement n'est sûrement pas le comportement pacifique d'un gouvernement pacifique, mais le comportement d'un Etat agressif et belliqueux. Lorsque Israël évoque le respect de la Charte, ainsi qu'il vient de le faire, ce n'est que pure propagande.

224. Si Israël nourrit des intentions pacifiques, je me demande ce qu'il attend pour mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies relatives à la question de Palestine et qui sont à l'origine même de l'existence de cet Etat. Je serais curieux de savoir si Israël est prêt à mettre en œuvre toutes les résolutions des Nations Unies relatives à la Palestine. De notre côté, comme nous l'avons déjà dit, nous sommes prêts à mettre en œuvre toutes ces résolutions.

225. Ainsi Israël est-il prêt à mettre en œuvre, notamment, les résolutions concernant les réfugiés? Israël est-il prêt à reconnaître leurs droits? Je me le demande.

226. Israël nous accuse d'empêcher le passage des navires israéliens et marchandises israéliennes à travers le canal de Suez, et il se fonde à cet égard sur la résolution^{8/} des Nations Unies du 1er septembre 1951. Ce qui est étonnant, à cet égard, c'est qu'Israël demande la mise en œuvre d'une seule résolution des Nations Unies, en oubliant toutes les autres résolutions qui concernent la question de Palestine. Car le problème du passage des navires est tout simplement lié à la question de Palestine. En outre, je pourrais relever que cette résolution du 1er septembre 1951 est fondée — il suffira de la lire pour s'en convaincre — sur l'existence de la Convention d'armistice général égypto-israélienne de février 1949. Or, Israël soutient maintenant que la Convention d'armistice n'existe plus. Dans ces conditions, comment demander la mise en œuvre de cette résolution fondée sur la Convention d'armistice, en oubliant toutes les autres résolutions qui concernent la question de Palestine?

227. Nous sommes habitués à ce genre d'allégations de la part d'Israël. Elles ont pour objet de troubler l'opinion publique au moyen d'une propagande insidieuse dénuée de tout fondement. Mais la propagande elle-même ne peut, à la longue, résister aux réalités et dénaturer les faits.

La séance est levée à 18 h 50.

^{8/} Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, sixième année, 558ème séance, par. 5.